

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2021

Le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence, le quatre février deux mille vingt et un à dix-neuf heures et trente minutes, en application de l'article n° 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre).

Secrétaire : M. Estéban LE ROUZES est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire : « Bonsoir, mes chers collègues. Bienvenue à cette séance du Conseil municipal. Nous aurons huit points à l'ordre du jour ainsi qu'un certain nombre de vœux et de questions. Plus précisément, il s'agit de deux motions, sept questions orales et deux vœux de la part de l'opposition.

Nous allons commencer par l'appel et, si vous en êtes d'accord, nous débiterons la séance. »

M. le Maire procède à l'appel et salue notamment le retour de M. LHOSTE en Conseil municipal.

M. le Maire : « Nous sommes très largement au quorum. Nous pouvons donc valablement délibérer. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. LE ROUZES. »

M. LE ROUZES : « Très bien, M. le Maire. »

M. le Maire : « Il n'y a pas d'objection particulière ?

Vous avez reçu communication cet après-midi à 15 h 00 de l'ensemble des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Vingt-trois décisions ont été prises depuis le dernier Conseil municipal.

Sont à noter, parmi d'assez nombreuses décisions portant des avenants ou des attributions de marchés publics assez habituelles :

- La mise à disposition d'un local par HAUTS-DE-SEINE HABITAT à la Ville, qui le met elle-même à disposition de l'association Chat Trap, aux Sorrières ;
- La décision portant partenariat de sensibilisation à la langue des signes à destination du personnel communal : il s'agit d'une décision portant sur le partenariat entre l'Institut des jeunes sourds de Bourg-la-Reine et la Commune afin d'initier et de sensibiliser le personnel des écoles, les agents d'accueil, à la langue des signes. En contrepartie, nous prendrons en stage des élèves de l'Institut des jeunes sourds à la Ville de Fontenay-aux-Roses ;

- Une décision portant signature du marché permettant la prestation de service de médecine professionnelle et préventive élargie pour notre personnel communal ;
- La demande de subvention à la Métropole du Grand Paris pour financer 50 % du montant hors taxes des travaux d'isolation de la partie historique de l'hôtel de ville, qui était éligible à ce type de demande.

Avez-vous des questions, des remarques ou des interrogations ? Je n'en vois pas.

Nous allons passer à l'adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 26 novembre 2020 et du 17 décembre 2020, qu'il restait à valider.

Pour ce qui concerne le 26 novembre 2020, nous avons reçu quinze remarques de forme par M. MERGY, six par M. SOMMIER, une par M. MESSIER. Elles ont bien sûr été prises en compte. Je n'ai pas d'autre remarque de forme sur ce procès-verbal. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre l'approbation de ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le PV du 17 décembre 2020, nous avons reçu trois remarques de forme par Mme BROBECKER, quatre par M. MERGY, une par Mme MERCADIER et une par M. SOMMIER, qui ont également été prises en compte. Y a-t-il d'autres remarques ou interventions ? Non ? Je vous propose de passer au vote concernant l'approbation du PV du Conseil municipal du 17 décembre 2020.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

- Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 26 novembre et 17 décembre 2020 à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Maire : « Je vous propose, avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour, un rapide point sanitaire sur la situation actuelle ; cela me paraît normal.

Comme vous le savez, s'agissant du taux d'incidence actuel, dans le pays de manière générale, l'on assiste plutôt à la période finissante de l'épidémie de Covid-19 "première manière" et à la montée progressive, en incidence, de la variante anglaise de ce même virus. D'après les derniers chiffres que j'ai vu passer, nous étions, il y a trois semaines, à moins de 9 % de variant anglais ; sur le territoire national, nous sommes désormais plus proches des 20 %. Les prédictions semblent nous montrer, hélas, que probablement à la fois du mois de février, le variant anglais sera majoritaire dans le pays. Cela implique un certain nombre de précautions supplémentaires puisque ce variant a comme particularité d'être beaucoup plus contagieux que la première forme, avec une contagiosité augmentée de près de 70 %.

Cela a justifié la mise en place de protocoles nouveaux, notamment pour l'Éducation nationale. À partir du 25 janvier, un certain nombre de mesures concernent la présentation des repas, déjà composés et non plus servis dans une chaîne commune pour les élèves, ce qui a nécessité l'adaptation du nombre d'intervenants et d'agents du personnel communal affectés à cette tâche. Quatre agents supplémentaires ont été affectés dans les différents offices de la ville.

Accessoirement, le protocole renforce les distanciations physiques puisqu'il les fait passer théoriquement à deux mètres entre chaque groupe – pas forcément entre chaque élève : entre chaque groupe, chaque classe étant un groupe identifié dont on essaie de faire en sorte qu'il ne se mélange pas avec les autres, de façon à assurer le maximum de sécurité et le plus d'entraves à la circulation du virus.

Comme vous le savez, dans ce contexte et compte tenu de la découverte d'un cas de Covid-19 et notamment d'un cas de variant anglais à Bagneux, nous avons décidé de lancer une opération de dépistage dans la commune, qui a été réalisée du 13 au 16 janvier. Cette opération a concerné 549 personnes, venues spontanément se faire dépister. Parmi celles-ci, huit ont été testées positives à la Covid. Cela correspond d'ailleurs à des taux d'incidence quasiment dix fois supérieurs à ceux qui ont été communiqués par la Préfecture. C'est un élément de réflexion. Compte tenu de la nécessité d'avoir, en plus des informations qui circulent, la vision la plus précise possible de la situation à Fontenay, nous allons renouveler cette opération, qui aura lieu demain et après-demain, dans les mêmes conditions, au gymnase Fournier, rue des Potiers. Toutes les personnes qui le souhaitent pourront se faire dépister gratuitement pour faire un point du niveau de l'épidémie dans la commune et, pour chacune d'entre elles, un point sur leur situation personnelle. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

La campagne de vaccination a commencé. Comme vous le savez, la Ville a été candidate pour l'organisation d'un centre de vaccination, d'un "vaccinodrome", comme il est aujourd'hui d'usage de les appeler. Un très grand nombre de projets ont été présentés dans les Hauts-de-Seine et la stratégie vaccinale du Gouvernement à ce stade est plutôt de limiter à un plus faible nombre de centres. Théoriquement, comme cela avait été dit par le Premier ministre, ce nombre est de l'ordre d'un centre pour 100 000 habitants. Mais dans le sud du département, nous sommes quand même assez nettement en deçà de ce chiffre puisqu'il y a deux centres sur un territoire d'un peu plus de 400 000 âmes. Nous verrons donc probablement l'ouverture d'un troisième centre. Je voudrais préciser que l'ouverture annoncée du centre de Bagneux n'est pas pour l'instant fonctionnelle : il n'y a toujours que deux centres de vaccination, qui mobilisent de très importants moyens pour chacune des villes. Pour information, rien qu'à Châtenay-Malabry, treize agents de la Ville sont uniquement affectés à la réponse téléphonique pour la gestion des prises de rendez-vous. Le centre de Châtenay-Malabry n'a pas de liste d'attente : il ouvre les places au fur et à mesure de l'arrivée des doses, qui se fait encore un peu au compte-gouttes. Sur les trois premières semaines, chaque centre était doté de 420 doses et, certaines semaines, ils n'ont même pas eu leur quota complet de 420 doses, alors qu'ils sont plutôt paramétrés pour pouvoir vacciner dix fois plus chaque semaine. Pour l'instant, nous en sommes donc là. Bien sûr, au fur et à mesure que l'approvisionnement vaccinal s'améliorera, les choses vont s'améliorer et permettront probablement l'ouverture de centres supplémentaires. La réflexion actuelle consiste à déterminer d'éventuelles possibilités de mutualisation entre communes, pour organiser au mieux les choses, en sachant que c'est une organisation très lourde mais que, en même temps, de toute façon, il n'y aura pas dans l'immédiat et pas avant plusieurs mois, un centre par ville. Il y aura forcément un nombre limité de centres de vaccination.

Je vous propose un point sur les maisons de retraite.

Les différentes maisons de retraite ont vacciné leurs résidents après un consentement éclairé. Pour la maison de retraite du Parc, c'était entre le 21 et le 23 janvier ; la maison de retraite Arcade l'a fait la semaine dernière ; la résidence ARPAVIE Marie Nodier n'a pas eu, à ce jour, de campagne de vaccination, compte tenu du fait que ce sont des résidences d'autonomie et que les gens qui y résident, à titre de domicile, ont été rattachés à l'organisation générale.

Sur le plan social, nous restons très vigilants car la crise sociale se profile désormais de façon plus nette, comme tout le monde s'y attendait. Nous poursuivons les réunions mensuelles avec les associations caritatives, de façon à les soutenir et à anticiper les évolutions au sein de la ville.

Dès le mois de mars, nous aurons un travailleur social de plus, une assistante sociale, au CCAS.

Concernant les expulsions locatives, vous savez que la trêve hivernale a été prolongée jusqu'au mois de juin, ce qui est un répit supplémentaire.

Nous avons participé en Sous-préfecture à la commission des expulsions locatives. Je tiens à dire que l'action a permis, sur 34 dossiers, de rattraper 24 expulsions. Il ne reste donc plus que dix dossiers que nous allons, bien sûr, examiner individuellement pour voir comment nous pouvons les aider.

Pour tout le reste, c'est le CCAS qui reste le point d'accroche de toute cette action et notamment de tous ces soutiens, y compris d'ailleurs pour la vaccination.

Nous avons mis en place un numéro unique que nous préciserons tout à l'heure car je crois qu'une des questions concerne ce point.

Nous avons également prévu d'accompagner gratuitement toutes les personnes qui sont en difficulté de se déplacer pour atteindre le centre de vaccination, dès lors qu'un créneau leur permet d'y accéder.

Voilà ce que je voulais vous dire en ce début de Conseil municipal en termes d'information. Nous y reviendrons, de toute façon, avec l'une des questions.

Nous allons pouvoir attaquer l'ordre du jour. »

➤ URBANISME ET AMÉNAGEMENT

1 - Création d'une commission extra-municipale sur l'urbanisme et l'aménagement (CEMUA)

M. le Maire : « Je vous propose de passer la parole à M. RENAUX pour ce premier point. Merci, M. RENAUX. »

M. RENAUX : « Merci, M. le Maire. Cette délibération se situe dans la continuité du mandat précédent sur la politique de l'urbanisme et de l'aménagement, qui est multidisciplinaire. L'on entend souvent parler de l'urbanisme à travers le nombre de bâtiments, de logements construits ou non construits. Mais bien d'autres sujets font partie de cette politique globale : la trame verte, la gestion de l'eau, la problématique de l'énergie, par exemple, relèvent aussi de l'urbanisme et de l'aménagement. Cette politique est encadrée par un certain nombre de documents, nous le savons tous, en particulier le SDRIF dont nous parlons souvent et au sujet duquel le préfet a d'ailleurs rappelé dernièrement à une ville voisine à quel point il tenait à ce que ses objectifs soient respectés.

Dès 2014, la précédente mandature avait mis en place une nouveauté pour notre commune, qui était la Commission extra-municipale en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, pour permettre des échanges avec les acteurs locaux sur les différents sujets brièvement évoqués tout à l'heure.

Les travaux de cette CEMUA ne s'inscrivent pas dans le cadre de cas particuliers : pour cela, il y a la commission des permis de construire. Cette commission doit mener plutôt des réflexions pluridisciplinaires et sur les projets structurants. Elle n'est pas délibérative mais est un complément à d'autres dispositifs de démocratie participative, comme les comités de quartier, les réunions publiques ou les ateliers sur des projets spécifiques comme il s'en est déjà déroulé lors de la mandature précédente.

Lors du précédent mandat, cette commission s'était réunie à huit reprises. Elle a pu échanger sur différents dossiers, à la fois côté quartiers et, de manière plus générale, sur la ville.

Avec ce nouveau mandat qui a démarré il y a six mois, la précédente commission a automatiquement pris fin. Il faut donc renouveler la commission de l'urbanisme, comme cela avait été évoqué lors d'un Conseil municipal précédent.

Cette nouvelle commission sera constituée de cinq collègues :

- Un premier collègue d'associations qui représentent essentiellement les usagers ;
- Un collègue des conseils de quartier et des comités de quartier ;
- Un collègue de personnes qualifiées, jusqu'à hauteur de huit personnes ;
- Un collègue des représentants des autres administrations. Plus le temps avance, plus d'autres administrations interviennent sur les sujets de l'urbanisme et de l'aménagement, en particulier VSGP ;
- Un collègue des élus, avec neuf élus de la majorité et trois élus représentant l'opposition.

La délibération porte à la fois sur la création de la CEMUA et sur la désignation des élus.

Les élus membres proposés sont, pour l'opposition, Mme LE FUR, M. MESSIER et M. MERGY.

Les candidats pour la majorité sont Mme REIGADA, M. LAFON, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BEKIARI, Mme ANTONUCCI, M. CONSTANT, M. BOUCLIER, M. GABRIEL et moi-même, si vous voulez bien en délibérer. »

M. le Maire : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Merci, Michel, pour cette présentation du maintien, de la recréation de la CEMUA. Nous sommes favorables à la création de cette commission extra-municipale qui permet d'avoir un échange un peu ouvert sur les projets d'urbanisme et d'aménagement, comme tu l'as dit, Michel, pas ciblés sur tel ou tel projet.

J'ai quelques interrogations. Sur le nombre de réunions sur le mandat précédent, on a beau chercher, on ne trouve pas les huit réunions, donc si quelqu'un pouvait nous redonner les dates des réunions de la CEMUA sur le mandat précédent.

Deuxièmement, existe-t-il un règlement intérieur de cette CEMUA ou est-il envisagé d'en rédiger un, notamment pour savoir quels sont ses réels domaines d'intervention ? A-t-elle la possibilité, par exemple, de s'autosaisir d'un certain nombre de sujets ou de problématiques rentrant dans son champ de compétence ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. C'est un sujet dont elle pourra se saisir lors de sa première réunion, pour y apporter des réponses.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je propose donc de délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, crée une commission extra-municipale sur l'urbanisme et l'aménagement et autorise le Maire à procéder à la consultation des associations, organismes et personnes qualifiées susceptibles d'y prendre part suivant sa composition suivante :

Collège des élus	12 représentants dont 3 élus désignés par l'opposition
Collège du monde associatif	8 représentants
Collège des quartiers	1 représentant pour chaque conseil de quartier ainsi que les deux élus de quartier
Collège des personnes qualifiées	8 représentants
Collège des représentants des autres administrations ou collectivités	4 représentants

Sont désignés les élus municipaux suivants pour y siéger :

M. Michel RENAUX	4 ^e adjoint en charge de l'urbanisme
Mme Gabriela REIGADA	1 ^{re} adjointe en charge des affaires générales, des relations intercommunales, de l'état civil, des élections et du cimetière
M. Dominique LAFON	2 ^e adjoint en charge de l'enfance, de la jeunesse, des nouvelles technologies, de l'innovation et jumelage
Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT	3 ^e adjointe en charge de la culture, de l'esthétique urbaine, du patrimoine historique et fleurissement
Mme Despina BEKIARI	7 ^e adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, du développement durable, du devoir de mémoire, et des associations patriotiques
Mme Claudine ANTONUCCI	9 ^e adjointe en charge de l'habitat et du logement
M. Pierre-Henri CONSTANT	10 ^e adjoint en charge des travaux, des espaces publics, et de la voirie
M. Arnaud BOUCLIER	Conseiller municipal délégué à la démarche qualité et à l'évaluation des travaux
M. Jacky GABRIEL	Conseiller municipal délégué aux grands projets
Mme Pauline LE FUR	Conseillère municipale de l'opposition
M. Maxime MESSIER	Conseiller municipal de l'opposition
M. Gilles MERGY	Conseiller municipal de l'opposition

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

2 - Approbation de la convention de partenariat pour la gestion des espaces verts affectés à la promenade des Vallons de la Bièvre

M. le Maire : « Mme BEKIARI a la parole. »

Mme BEKIARI : « Merci beaucoup. Le Département nous propose de signer une nouvelle convention – la précédente datait de 2006 et se reconduisait par tacite reconduction – concernant la prise en charge de la Coulée verte, l'objectif étant d'actualiser la convention initiale et de rationaliser davantage la gestion des espaces protégés concernés.

Pour rappel, la convention de 2006 permettait au Département d'assurer la gestion des terrains de la promenade appartenant à la Ville, soit un peu plus de 7 000 mètres carrés.

Certaines dispositions de cette convention sont aujourd'hui obsolètes, notamment le contexte foncier. En effet, le Département a entamé en 2008 l'acquisition des terrains dont il n'était pas propriétaire dans le but d'assurer la protection à long terme de la promenade.

Il est à préciser que la convention ne modifie pas le volume financier de la participation de la Ville aux frais d'entretien.

Il convient donc de résilier l'actuelle convention et d'en conclure une nouvelle, pour une durée initiale de dix ans.

Dans le cadre de cette nouvelle convention de partenariat, la Ville de Fontenay-aux-Roses continuera de participer aux frais d'entretien de la Coulée verte, à hauteur de 0,33 euro le mètre carré par an, sur la base de sa surface située sur la commune, soit environ 23 000 euros. Ce montant est inchangé par rapport à la convention de 2006.

La nouvelle convention précise en outre la répartition de l'entretien de la Coulée verte entre la Ville et le Département et prévoit, à terme, sur la base d'une estimation des Domaines, en tenant compte des dépenses déjà engagées, la cession des terrains qui sont propriétés de la Ville, au Département. Cette cession mettra un terme à la participation financière de la Ville à la gestion de la promenade.

Dans l'état actuel des choses, concernant l'entretien, la répartition est la suivante : il reste à la charge de la Ville l'aire d'entretien physique de la rue de l'Avenir, les œuvres d'art, les endroits familiaux ou partagés, les traversées de voirie et places de stationnement, le chalet de pétanque, les stations VELIB' AUTOLIB', les boîtes à livres. Est à la charge du Département toute prestation d'entretien courant relative aux infrastructures, espaces verts, équipements, aires de jeux, signalétique, mobilier, arrosage, éclairage. Concernant l'éclairage, il est précisé que le Conseil départemental s'engage à mener des travaux pour séparer les réseaux et dissocier les consommations.

Avant de conclure, une précision supplémentaire, importante à mes yeux : le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé, depuis plus de quinze ans, dans la gestion différenciée écologique des parcs départementaux, mettant en œuvre des pratiques non polluantes favorables à la biodiversité végétale et animale et à l'activité biologique des sols et économes en eau et en énergie.

Ce mode de gestion a permis aux parcs départementaux, en particulier à la promenade des Vallons de la Bièvre, d'obtenir en 2012 le label "Espace végétal écologique" délivré par l'organisme de contrôle et de certification ECOCERT. Ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du site ; afin de conserver ce label par ailleurs, la promenade est auditée régulièrement par ECOCERT.

La gestion de la promenade des Vallons de la Bièvre est régie sur un plan de gestion différenciée, avec une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site, dans une logique de développement durable, totalement en phase avec le souhait et les engagements de la Ville. Nous pouvons ainsi dire que cette convention continue et renforce l'œuvre entamée, qui est de bien gérer et de pérenniser ce sanctuaire de la biodiversité qui traverse nos villes, offrant à tous et toutes promenade et refuge. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme BEKIARI. Y a-t-il des interventions ou des remarques ? M. MESSIER a demandé la parole. »

M. MESSIER : « Merci. D'abord, j'ai toujours du mal avec le nom, mais je sais que c'est le Département qui l'a choisi, de "promenade des Vallons de la Bièvre", alors que tous les Fontenaisiens l'appellent "la Coulée verte". Mais bon, nous avons bien compris de quoi il s'agissait.

Je profite de ce renouvellement de convention pour rappeler l'attachement très fort des Fontenaisiens à son existence. La Coulée verte est un grand succès populaire, pour la balade, le sport, les loisirs. C'est aussi, comme l'a dit Mme BEKIARI, une trame écologique très importante, avec ses arbres, avec sa biodiversité. Nous approuverons donc la reconduction de la convention de gestion par le Département.

L'on peut rappeler, pour l'histoire, que c'était une autoroute qui était prévue, dans les années soixante-dix, et que c'est la mobilisation citoyenne, à l'époque, qui a contrecarré ce projet et a permis la naissance de la Coulée verte.

Je voudrais cependant finir sur une mise en garde, sur ce que l'on appelle le mitage, c'est-à-dire la construction progressive d'infrastructures disséminées un peu partout sur la Coulée verte. Petit à petit, avec le temps, on y voit apparaître de petits bâtiments, de nouvelles voies goudronnées, des places de parking et même des immeubles en bordure immédiate de la Coulée verte, comme à Sceaux par exemple ou à Antony récemment. La Coulée verte devient de moins en moins verte, justement. Je souhaite que l'on saisisse l'opportunité de cette nouvelle convention pour mettre fin à ce mitage et qu'on se rappelle qu'il nous appartient de préserver cet espace de nature urbaine et donc d'y réfléchir à deux fois avant d'y prévoir tous travaux.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MESSIER. Mme GALANTE-GUILLEMINOT voulait intervenir. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Bonsoir. Je voulais simplement prévenir notre société qu'un avenant serait bientôt fait puisque nous allons poser la sculpture *Katabase* sur le bassin en face de la médiathèque et qui se trouve sur la Coulée verte. Un avenant sera très bientôt signé avec une nouvelle sculpture de la Coulée verte qui est *La nouvelle Katabase*, dans le cadre de notre politique culturelle et d'hommage aux sculpteurs dans la ville. »

M. le Maire : « Il faut préciser qu'elle se trouvait, jusqu'alors, sur la place de l'Église, en son centre. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la nouvelle convention de partenariat pour la gestion des espaces verts affectés à la promenade des Vallons de la Bièvre entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine, emportant résiliation de la précédente convention, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ SOCIAL

3 - Convention entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et le Département des Hauts-de-Seine concernant l'offre de service en matière d'action médico-sociale départementale assurée dans des locaux mis à disposition par la Ville

M. le Maire : « La parole est à Mme BULLETT. »

Mme BULLETT : « Merci, M. le Maire. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails de la convention. Il s'agit de repasser pour délibération la convention qui a déjà été approuvée en décembre 2019 entre la Ville et le Département. Nous l'avons déjà fait passer au Conseil municipal.

Je voulais quand même vous préciser que nous sommes une des seules villes du département à avoir anticipé les choses et à avoir signé une telle convention, en matière d'offre sanitaire et sociale.

Cette convention porte ses fruits puisqu'elle attribue des permanences sanitaires et sociales aux Fontenaisiens, dans notre ville, en plus de toutes les offres qui existent à Bagneux. Nous les avons donc au sein de notre commune, ce qui est très intéressant.

Cette convention s'applique déjà depuis janvier 2020 mais elle n'a pas encore pu être financée par le Département car elle n'a pas été ratifiée par l'Assemblée délibérante du Conseil départemental. Nous devons changer l'article 6, que vous trouvez dans les documents, pour que la valorisation soit versée à la Ville. Il s'agit quand même de 39 620 euros, étant précisé que l'effet est bien rétroactif à janvier 2020.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Anne. Pour précision, puisque j'ai un peu suivi l'affaire au Département, il y avait semble-t-il une difficulté juridique, à prévoir dans la même convention des dispositions concernant la mise à disposition de locaux et l'éventuel financement, au moins partiel, d'un poste de travailleur social. Cela avait posé quelques problèmes, entraînant un retard de signature même si la convention était pratiquement appliquée dans la ville. Dans une période un peu difficile du Département qui était la réorganisation de l'offre sociale départementale en différents pôles, et dans un contexte de grande difficulté de recrutement des travailleurs sociaux, cette convention nous a permis de maintenir et de protéger les prestations sociales réalisées dans notre ville avec un élément de contrôle sur les prestations effectivement réalisées. Cela a fait suite à des périodes où, bien que nous ayons un EDAS, il n'y avait pas toujours de prestation derrière la porte de cet espace, compte tenu des grandes variations liées aux difficultés de personnel du Département.

De son côté, par ailleurs, le Département a pris des mesures pour être plus attractif en matière de recrutement, notamment dans le cadre du RIFSEEP. Les rémunérations vont être assez sensiblement augmentées pour redevenir attractives pour les travailleurs sociaux. Cela permettra de remuscler un peu cette offre particulièrement importante, ainsi que cela a été souligné tout à l'heure, dans cette période difficile. Comme nous souhaitons aussi anticiper le fait que les choses ne se font pas en un jour, nous aurons, dès le mois prochain, un travailleur social en plus au CCAS, qui renforcera l'équipe et la prise en charge des citoyens.

Voilà ce que je voulais préciser. M. MERGY a demandé la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Merci des précisions que vous venez d'apporter, M. le Maire, parce qu'en commission, il a été dit que la convention n'avait pas été approuvée par le Département à cause du décès de Patrick DEVEDJIAN. Mes grands-parents ont vécu à Antony des années et Patrick DEVEDJIAN a célébré leurs cinquante ans de mariage, leurs soixante ans de mariage ; moi aussi, j'ai été ému en apprenant son décès. Mais j'ai du mal à voir le lien entre les deux événements, parce qu'il y a quand même un principe de continuité du service public et, par conséquent, la vie du Département se poursuit même si malheureusement son président est décédé.

Vous nous avez donné les vraies raisons qui expliquent le retard de la signature et de l'approbation par le Département. Il est un peu dommage que nous ayons dû faire une avance de trésorerie pendant un an mais ce n'est pas non plus dramatique.

Merci, en tout cas, de la transparence dont vous avez fait preuve sur les explications. Je regrette que la même transparence ne soit pas intervenue en commission.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme BROBECKER souhaite intervenir. »

Mme BROBECKER : « Je vous remercie. Je reviens sur deux questions que nous avons posées en commission. La première porte sur les heures d'intervenant, les 35 heures ou 19,50 heures : quels sont les types de professionnels qui sont intervenus, leurs fonctions et quotités ? On a bien compris qu'il y avait un travailleur social.

L'article 7 prévoit une évaluation mensuelle ainsi que deux réunions annuelles d'évaluation, une en juin, une en décembre. Nous avons demandé si l'opposition pouvait participer à cette réunion ou, au moins, avoir accès aux comptes rendus. Merci. »

M. le Maire : « Mme BULLETT va vous répondre. »

Mme BULLETT : « Je reviendrai sur ce qui a été dit. Je ne vais entrer dans un débat polémique, je ne vais pas non plus rentrer dans les heures ; à la limite, nous pouvons faire une réunion pour vous expliquer les choses et ce qu'il s'est passé. En 2020, il est vrai que de toute façon, les prestations ont été perturbées par la Covid, le confinement. Nous avons eu des travailleurs sociaux, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, ce qu'on appelle des GOS, des gestionnaires. Il

y a aussi eu tout le versant sanitaire : médecin de la PMI, puéricultrice, psychologue, sage-femme, tout ce personnel.

Par rapport au financement, ces gens-là de toute façon, avaient été payés. Nous, nous avons valorisé le personnel qui entoure et aide ces gens et les locaux. Les 40 000 euros ne correspondent pas à la paie du médecin : le médecin de PMI, par exemple, est payé directement par le Département.

S'agissant de la question de Mme BROBECKER, les points trimestriels se sont transformés, avec les histoires de Covid, en points hebdomadaires entre les deux directrices, du SST et du CCAS. Elles s'appellent toutes les semaines et font le point sur les dossiers en cours. Il n'y a aucun élu car c'est confidentiel, ce sont des données nominatives, donc elles le font entre elles. C'est plus porteur qu'un point plus théorique et plus général tous les trimestres. Pour le moment, c'est ainsi que nous fonctionnons.

Je pense avoir répondu aux questions. »

M. le Maire : « Très bien, je vous remercie. Je vous propose de passer au vote, mes chers collègues. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote unanime. »

Mme BULLETT : « Merci beaucoup pour les Fontenaisiens ! »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention entre la Ville et le Département concernant l'offre de service en matière d'action médico-sociale départementale assurée dans des locaux mis à disposition par la Ville, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ SANTÉ

4 - Révision des tarifs dentaires

M. le Maire : « La parole est à M. CHAMBON. »

M. CHAMBON : « Merci, M. le Maire. Depuis le début de l'année, certains actes dentaires sont pris en charge entièrement par l'Assurance maladie et les mutuelles. Des plafonds ont été décidés par le Gouvernement pour réduire le coût de ces actes. Il se trouve que les tarifs pratiqués par le CMS sont en dessous des plafonds pour une dizaine d'actes. Nous proposons donc de relever ces tarifs à partir du 1^{er} mars prochain au niveau de ces plafonds pour les patients adhérents d'une mutuelle.

Cela nous permet d'avoir une augmentation des recettes du pôle dentaire de plus de 6 000 euros.

Il est important de préciser que ce dispositif permet de ne pénaliser aucun patient puisque les tarifs votés en décembre 2020 en Conseil municipal seront conservés pour les patients non adhérents d'une mutuelle.

Tous les documents figurent dans le dossier. »

M. le Maire : Merci, M. CHAMBON. Je ne vois pas de demande de prise de parole ; je propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la révision des tarifs des actes de soins dentaires intégralement remboursés par l'Assurance Maladie et les mutuelles pour les patients bénéficiant d'une mutuelle.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine) votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline s'abstiennent.]

➤ ÉDUCATION

5 - Approbation des conventions relatives à la participation financière aux frais de scolarité

M. le Maire : « M. LAFON a la parole. »

M. LAFON : « Merci, M. le Maire. Il s'agit effectivement de revoter des conventions avec les Villes qui sont concernées soit par des enfants fontenaisiens accueillis dans un établissement scolaire de leur territoire, soit par des enfants de ces communes scolarisés à Fontenay-aux-Roses.

Historiquement, l'Association des Maires du Département avait délibéré sur une somme forfaitaire. Je me souviens très bien de Roger PRÉVOT, qui était Maire de Villeneuve-la-Garenne, et qui avait porté cette délibération. Le forfait était de 5 000 francs par an. Aujourd'hui, il s'élève à 762,25 euros. Pour ceux qui se souviennent de la conversion franc/euro, vous voyez que ça n'a pas bougé. C'est cette somme qui est appliquée.

Il y a deux cas. La Commune de Bourg-la-Reine ne nous concerne pas cette année, mais elle a voté un taux plus important pour les maternelles. Je vous rappelle que la scolarisation d'un enfant en maternelle coûte plus cher notamment parce qu'il y a du personnel communal, des ATSEM, à prendre en compte. Pour le reste, il y a des communes ne veulent pas payer.

Mais globalement, les communes qui sont proposées ici sont concernées par ces 762 euros.

Je veux juste faire une petite incidence : quand on calcule l'inflation depuis 2002, c'est-à-dire le passage à l'euro, on se rend compte que l'inflation est un peu au-delà de 30 %. Cela veut dire que la réactualisation aurait conduit à un coût de l'élève à 993 euros, si cela avait été réévalué, mais vous voyez que ce n'est pas le cas. D'ailleurs, vous avez noté que l'on est globalement dans un équilibre entre élèves reçus et élèves sortants.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. M. MERGY demande la parole. »

M. MERGY : « Dominique a rappelé les bases de calcul ; on aurait pu effectivement retenir le coût réel de l'élève dans les écoles publiques de Fontenay-aux-Roses, puisque ce coût a été calculé en 2019 notamment pour recalculer le montant de la subvention allouée à l'OGEC. Il s'élève à 930 euros, sous le contrôle de Dominique LAFON. C'est peu ou prou le montant de 762 euros, actualisé avec l'inflation, puisqu'on arriverait à 980 euros.

On aurait pu effectivement appliquer ce coût réel.

Ça ne me choque pas non plus qu'on applique la convention dès lors que c'est réciproque, comme l'a dit Dominique LAFON. Nous n'avons donc pas d'opposition sur l'adoption de ces conventions avec les communes voisines. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Je vous propose donc de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de ce vote encore une fois unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve les conventions relatives à la participation financière aux frais de scolarité avec les communes d'Antony, Montrouge, Malakoff, Châtenay-Malabry et Sèvres, et autorise le Maire à signer lesdites conventions.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD

Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ PETITE ENFANCE

6 - Modification du Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance

M. le Maire : « Mme MERCADIER a la parole. »

Mme MERCADIER : « Merci, M. le Maire. Le règlement de fonctionnement des crèches est un élément contractuel entre la famille et l'établissement d'accueil des jeunes enfants. Il précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des cinq crèches gérées par la Ville et les responsabilités de chacun. Il est validé par la CAF des Hauts-de-Seine.

Le règlement de fonctionnement fait partie des documents fournis aux parents lors de l'entrée en crèche de l'enfant et s'applique à toutes les familles. Il permet de garantir un accueil de qualité pour les enfants, le partage de règles claires et transparentes et facilite les relations entre les familles et la structure d'accueil. Nous invitons donc les parents à en prendre connaissance et à le signer.

Les professionnels de la petite enfance ont su adapter l'accueil des petits Fontenaisiens aux contraintes de la pandémie, de même que l'administration, aux nouvelles problématiques de gestion et de facturation des contrats depuis mars 2020, pour toutes les familles.

Le règlement modifié aux articles 1.2, 2 et 2.1.3, approuvé par la CAF, et soumis ce soir à votre lecture, remplace celui présenté en Conseil municipal le 26 septembre 2019.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Anne-Marie. M. MERGY a demandé la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je ne voulais pas intervenir sur la délibération mais signaler que sur l'augmentation des tarifs dentaires, les élus de l'opposition s'abstiennent. Nous avons levé la main, mais comme cela a été un peu rapide, peut-être n'avez-vous pas pris en compte notre abstention sur cette délibération. Je tenais à le préciser. »

M. le Maire : « Elle a bien été prise en compte, rassurez-vous. »

M. MERGY : « Parfait. »

M. le Maire : « Bien que nous ayons été inhabituellement rapides, je suis d'accord. Mme LE FUR souhaite intervenir. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire. J'avais simplement deux questions.

Dans la convention, je vois qu'à un endroit, on parle du "Directeur de la petite enfance". Je voulais savoir s'il y avait en effet un directeur dédié à la question.

Deuxièmement, dans le rapport de présentation, on parle d'optimisation des taux d'occupation. Je me demandais comment vous pouviez expliquer cette optimisation. »

M. le Maire : « Mme MERCADIER va vous répondre. »

Mme MERCADIER : « Non, il n'y a pas spécialement de directeur : c'est un responsable de la petite enfance. Pour l'optimisation, nous vous expliquerons cela quand vous participerez à la réunion de la commission d'attribution des crèches. »

M. le Maire : « Je crois que c'est surtout la CAF qui nous permet d'optimiser en nous permettant aussi des contrats plus courts et occasionnels ; c'est cela, Anne-Marie ? »

Mme MERCADIER : « Oui, entre autres. »

M. le Maire : « Voilà. Je ne sais pas si ça a répondu à toute la question, mais je vous propose de délibérer sur cette modification du règlement de la petite enfance.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, modifie le règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance et autorise le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ ÉVALUATION POLITIQUES PUBLIQUES

7 - Présentation des travaux de la Commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2019

M. le Maire : « M. DELERIN prend la parole. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire.

Je suis déjà intervenu deux fois l'année dernière sur ce sujet. La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a pour but d'étudier la façon dont sont gérés lesdits services publics lorsqu'ils ont été délégués ou transférés à des entités externes à la Mairie et aux services municipaux. Le but est de présenter le bilan de chaque service afin d'en améliorer la qualité.

Cette commission est composée de quatre élus, dont un élu de l'opposition, et de sept associations fontenaisiennes qui sont censées couvrir l'ensemble des préoccupations de la population.

Il s'agissait de la première réunion de cette nouvelle CCSPL après le renouvellement des membres à la suite des dernières élections. Cette réunion s'est tenue en visioconférence le 28 janvier, il y a tout juste une semaine, avec une bonne représentation des associations puisque cinq associations étaient représentées sur les sept qui sont membres. Je dois dire que les échanges ont été très fructueux, très longs, cette commission a duré trois heures trente, ce qui est quand même un beau temps.

Après une présentation du bilan de chaque prestataire pour l'année 2019 – je vous rappelle que nous sommes dans un décalage d'un an, donc nous avons traité les rapports de l'année 2019 – de nombreux échanges ont eu lieu.

Sur les dix délégataires, huit n'ont pas posé de problème particulier. Pour deux d'entre eux, en revanche, les échanges ont été approfondis. Il s'agit notamment de GÉRAUD, qui est le gestionnaire de la Halle aux comestibles. Sur l'ensemble des membres, il y a eu un avis défavorable, de Mme POGGI, qui estimait que le rapport rédigé par GÉRAUD ne reflétait pas la situation et les problématiques rencontrées. Je ne vous cache pas que recevoir le rapport 2019 le 21 décembre 2020 est un peu choquant. Il y a eu de grandes discussions sur la tenue du marché, la fréquentation, les tarifs, l'opportunité de maintenir le marché le mardi, la possibilité de faire un marché le soir. Le représentant de l'Association des commerçants nous a bien éclairés sur de nombreuses contraintes à ce sujet. Il y aura à en reparler.

L'autre délégataire est la SACPA, qui s'occupe des animaux en déshérence, animaux vivants et récupération des cadavres. L'ensemble des membres de la commission ont émis un avis défavorable, et une abstention pour l'UFC-Que choisir. Les membres souhaitent que la Municipalité demande à la SACPA de respecter ses engagements :

- À appeler les maîtres lorsqu'un animal est récupéré, le plus rapidement ;
- À donner une vision plus transparente ;
- À mieux détailler le suivi des animaux lorsqu'ils sont placés.

Les membres de la commission ont eu l'impression que la SACPA, qui a un monopole, fait un petit peu un business de la récupération des animaux. Il y a une facturation lorsque quelqu'un va récupérer son animal en étant prévenu assez tardivement ; il y a de nombreux frais et cela peut coûter plusieurs centaines d'euros. À la limite, cela coûte moins cher d'avoir sa voiture en fourrière que son chat hébergé pendant une semaine ! Je vois que je fais sourire Mme LE FUR. Mais c'est un peu choquant. Le coût est quand même assez important, puisqu'il y a un coût par habitant et que le total s'élève à près de 15 000 euros. Dans les usages, on compte des frais de garde, des frais de vétérinaire. C'est assez problématique, compte tenu aussi de l'éloignement. Cette fourrière est à Souzy, dans l'Essonne. L'ensemble des participants se sont posé la question de demander à M. le Maire s'il pouvait intervenir auprès de VS GP pour éventuellement voir, au niveau du Territoire – toutes les autres communes ayant probablement la même problématique – s'il n'y avait pas quelque chose à faire pour optimiser un service un peu plus proche de la population et un peu moins coûteux. À 50 centimes par participant, cela fait un coût de plus de 200 000 euros. Or je pense qu'avec un tel budget annuel, l'on devrait pouvoir faire quelque chose.

En conclusion, l'ensemble des participants ont souligné la qualité du travail de préparation fait par nos services et la qualité des présentations faites par Mme VIRTON, qui est quand même intervenue pendant trois heures et demie pour nous exposer ces dix rapports, dont certains étaient assez volumineux.

S'il y a des questions, j'y répondrai ; sinon, je vous demande de bien vouloir en prendre acte, puisqu'il n'y a pas de vote sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci, Jean-Luc. Je préciserai quand même que nos préoccupations rejoignent celles de la commission, puisqu'au dernier séminaire des présidents de VS GP, j'avais porté l'idée – que j'ai d'ailleurs demandé aux services d'expertiser – d'une fourrière territoriale, sur la base du budget que tu as mentionné et en partant du fait que la prestation paraît très onéreuse au regard de la qualité fournie. Je vous parle d'un temps où il était encore possible de se réunir en présentiel pour organiser un séminaire des vice-présidents, ce qui fait quelques mois déjà. Mais je ne désespère pas de porter à nouveau ce projet dans les mois à venir. Nous allons continuer à le faire. D'ailleurs, ce vote défavorable, si nous le confirmons, nous permettra aussi de rappeler à VS GP la nécessité d'expertiser cette hypothèse. Je passe la parole à Mme COLLET. »

Mme COLLET : « Merci. Sur la fourrière animale, je voudrais aussi expliquer le pourquoi. Jean-Luc l'a dit rapidement mais je pense qu'il est important de faire un point sur ce sujet et le partager publiquement auprès du Conseil municipal.

La fourrière animale est une obligation légale, issue de l'article L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime, qui oblige les Maires à se doter d'une fourrière. Aujourd'hui, la SACPA (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) est en situation de monopole, c'est-à-dire que sur l'ensemble du territoire, lorsque nous lançons des mises en concurrence, nous n'avons qu'une seule et unique réponse.

La SACPA dégage en 2019 un chiffre d'affaires de 18,5 millions d'euros et un résultat bénéficiaire de 1,5 million d'euros. Il y a donc un vrai business. Il y a un business qui se fait aussi au détriment des animaux. L'on sait très bien que le traitement des animaux est plus ou moins bien réalisé. Les identifications sont plus ou moins bien recherchées, c'est-à-dire que si vous avez un animal qui est identifié avec un fichier à jour, on vous appelle ; sinon, ils ne cherchent pas plus loin. Les propriétaires d'animaux sont obligés de les récupérer, comme on l'a dit, à Souzy-la-Briche. Pour ceux qui n'arrivent pas vraiment à situer où c'est, c'est un petit hameau de 400 habitants sur la route d'Étampes, à 46 kilomètres de Fontenay-aux-Roses, soit une heure d'autoroute, trois heures de vélo. Pour la Ville, l'information est extrêmement limitée, c'est-à-dire que nous avons beau avoir une DSP à 15 000 euros, les seules informations que nous avons se résument à la date, au type d'animal recueilli et de vagues renseignements sur la prise en charge. Nous savons à peine s'il est mis en fourrière, rendu au propriétaire. J'aurais tendance à dire "une vie, une ligne, trois cases".

Comme si cela n'était pas suffisant, c'est un véritable racket : j'ose clairement le dire, j'ose clairement utiliser le terme, puisque de mémoire, depuis 2012, nous sommes passés à un forfait automatique alors qu'avant, cela se calculait à l'intervention. Le forfait est basé sur un prix payé par habitant, de 53 centimes, mais surtout, le calcul est basé sur une intervention pour 250 habitants. Or, il apparaît nettement que, à Fontenay-aux-Roses comme dans les villes voisines d'ailleurs, l'on est plutôt sur une intervention pour 2 500 habitants. De l'intervention à 150 euros TTC, ce qui est déjà pas mal, on arrive à une intervention à 1 500 euros. Cela fait un peu cher le hérisson ramassé, puisqu'en 2019, il n'y a eu qu'un cadavre, et c'était celui d'un hérisson.

À mon sens, c'est une vraie escroquerie, encore aggravée par un deuxième racket inadmissible et auquel il doit absolument être mis fin, qui est le racket des propriétaires. Imaginez un propriétaire, dont l'animal a disparu. Il va le rechercher pendant plusieurs jours. S'il a de la chance, l'animal va être apporté à la SACPA, le vétérinaire sera là et il sera identifié rapidement ; s'il n'a pas de chance, comme il n'y a qu'un passage par semaine, il sera identifié sept jours plus tard. Sept jours plus tard, le propriétaire va être appelé, après l'avoir cherché pendant sept jours ; il va devoir trouver un moyen de locomotion parce qu'il n'y a pas de transports en commun pour aller au fin fond de la région Île-de-France pour récupérer son animal, poser son jour de congé évidemment, et lorsqu'il sera arrivé sur place, on va lui dire que c'est bien, mais que pour le récupérer, il faudra payer les soins, les frais vétérinaires, les frais de garde de sept jours. Évidemment, je pense que n'importe quel propriétaire qui aime son animal se trouve dans une situation émotionnelle qui ne lui permet pas de refuser. À nouveau, alors que les Fontenaisiens, les contribuables, ont payé 1 500 euros l'intervention, que l'animal a été pris et amené dans des conditions qui sont ce qu'elles sont – je ne vais pas juger mais ce que j'ai vu ne me plaît pas – les propriétaires vont être obligés de payer cette même intervention. L'on arrive à des interventions qui peuvent coûter 2 000 ou 3 000 euros, ce qui n'est simplement pas possible.

Sur ce sujet, cela fait longtemps que je dis que la SACPA doit être arrêtée. Nous sommes tous bloqués par rapport à cette situation et par cette obligation légale. Je remercie donc chaleureusement tous les membres de la CCSPL et les associations qui ont voté ce rapport défavorable. Je remercie aussi le Conseil municipal de permettre d'exprimer cela et de faire connaître ce scandale. Je remercie également M. le Maire d'avoir alerté au niveau du Bureau du Territoire, pour trouver, avec les autres collectivités, une solution. Quand nous étions à Sud-de-Seine, nous étions quatre, nous n'avions aucun poids ; aujourd'hui, nous aurons beaucoup plus de poids et cela représente 350 000 euros de subvention annuelle pour le Territoire. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme COLLET. Mme POGGI voulait parler. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. J'ai assisté, partiellement à cause de problèmes de connexion, à cette commission et j'ai plusieurs points à faire remonter, deux axes d'amélioration, et je vais me pencher un peu plus, sans vous accaparer toute la soirée, sur le problème de la société GÉRAUD au marché.

Comme cela a été souligné précédemment, nous sommes dans la pratique du rapport d'activité : c'est une information qui arrive très *a posteriori* des décisions. Nous avons vu, en 2021, des événements qui se sont passés en 2019. Ce décalage dans le temps conduit à plusieurs problèmes.

Déjà, c'est une information essentiellement descendante : comme on arrive *a posteriori*, on ne participe pas aux décisions, on ne peut même pas donner un avis qui sera pris en compte, puisque cet avis arrive plus d'un an et demi, voire deux ans s'agissant des décisions prises début 2019, après celles-ci. Je pense qu'il y aura un vrai travail à faire là-dessus pour qu'on soit moins *a posteriori* de toutes ces décisions.

Un deuxième point est un peu compliqué avec le rapport d'activité. Le rapport d'activité est fait par l'organisme lui-même. Les sociétés ne sont pas idiotes : elles présentent essentiellement les points positifs qui les concernent, ce qui peut créer des distorsions particulièrement importantes entre ce qui est écrit dans le rapport d'activité et ce qui se passe dans la réalité.

Du coup, je me suis posé la question, en l'état, de l'utilité de la commission. Je pense qu'il serait utile d'envisager un autre mode de fonctionnement. Pour le premier point, par exemple, cela reviendrait à avoir des informations qui sont moins en décalage. Il ne me paraît pas incroyable d'être plus informé des activités de la société GÉRAUD, de DODECA ou de la SACPA par exemple, en temps réel. Je ne pense pas qu'on soit obligé d'attendre plus d'un an après la fin de l'année du rapport.

Il faudrait aussi, je pense, recentrer notre commission. Il a été souligné qu'elle a duré trois heures trente et, en fait, il y a beaucoup de passages qui ont conduit à étudier des rapports d'activité qui sont sur les sites internet de ces services publics. Par exemple, le SIFUREP, il suffit d'aller sur le site pour voir que le rapport d'activité est publié et ainsi le consulter. Il n'y a aucun problème là-dessus. Il en va de même pour le SIPPÉREC. Du coup, je pense qu'il serait plus utile de nous recentrer sur des services publics qui n'ont pas leurs rapports d'activité en permanence, tels GÉRAUD, DODECA ou la SACPA, déjà mentionnés.

En ce qui concerne la société GÉRAUD et donc le marché, la distorsion entre ce qui est écrit dans le rapport d'activité et la réalité était particulièrement importante. C'est à la lecture de ce rapport que je me suis vraiment interrogée à propos de l'utilité de faire ce rapport. J'avais l'impression qu'il avait été rédigé par quelqu'un qui ne connaissait même pas notre ville, même pas notre marché.

Je voulais simplement rappeler que la société GÉRAUD est particulièrement défaillante sur certains points.

Je me suis aperçue qu'elle avait des comptes sur les réseaux sociaux mais qu'elle ne les utilise pas, en ce sens qu'elle ne fait pas de publication intéressante sur notre marché.

J'ai appris que nous participerions à des opérations nationales et internationales en rapport avec les marchés, mais qui sont apparemment inconnues des Fontenaisiens.

J'ai appris que le petit entretien locatif était particulièrement efficace. Il suffit de discuter avec les commerçants pour s'apercevoir que leurs siphons sont bouchés, que la porte met trois mois à être réparée, *et cætera*.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est que je n'ai pas l'impression que GÉRAUD se bouge pour qu'il y ait des séances plus équilibrées les mardis et jeudis. On en vient aujourd'hui à se poser la question d'un éventuel abandon de la séance du mardi ; peut-être faudrait-il plutôt se poser la question de savoir ce que fait GÉRAUD pour que la séance du mardi soit beaucoup plus intéressante, pour les commerçants mais aussi pour les clients. Un marché le mardi, le jeudi et le samedi pour une commune de 25 000 habitants, ça n'a rien d'extraordinaire et je pense que ça doit être maintenu : c'est un lien social important pour des personnes qui n'ont pas de contact avec l'extérieur et sont parfois assez isolées. Pour moi, il est donc important que les mardis, jeudis et samedis soient rendus tous plus attractifs pour que l'on soit plus nombreux à y participer, bien évidemment dans le respect des gestes barrières en ce moment.

Cerise sur le gâteau, GÉRAUD a quand même fait un budget déficitaire de 17 000 euros cette année. C'est quand même extraordinaire, car non seulement ils ne font rien, mais en plus ils ont une gestion déficitaire.

C'est pour cela que, à la suite de la délégation de service public dont il me semble qu'elle se termine en octobre 2023, je pense que nous devons tous réfléchir très sérieusement, bien en amont, à voir si nous ne pouvons pas récupérer la gestion de ce marché par nous-mêmes, c'est-à-dire qu'un employé communal s'en occupe. C'est un petit marché, les commerçants sont connus, ce sont souvent les mêmes. Il y a onze commerçants casuels, mais ce n'est pas incroyable en termes de gestion. Je vous demande tous et j'attire l'attention de tous sur cette concession de service public qui me semble à revoir complètement.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

M. le Maire : « Merci, Mme POGGI. M. MERGY voulait parler. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Tout d'abord, je rejoins les propos de Jean-Luc DELERIN et de Cécile COLLET sur le racket de la SACPA. Quand j'étais Maire-Adjoint aux finances, j'ai aussi voulu me débarrasser d'eux, comme l'a dit Mme COLLET, manifestement, c'était compliqué, compte tenu du contexte réglementaire qui nous contraint et qui a été rappelé. Si nous sommes capables de trouver une solution alternative en passant par le Territoire Vallée Sud - Grand Paris, j'en serai le premier satisfait, puisque c'est vraiment du racket. Je crois que le terme est totalement approprié et Jean-Luc DELERIN et Cécile COLLET ont eu raison de l'employer.

Je les remercie tous les deux, d'ailleurs, pour les informations et l'éclairage qu'ils ont apportés à la fois aux élus et aux Fontenaisiens qui nous écoutent en direct ; je regrette que l'on n'ait pas le même niveau d'information, la même transparence sur les questions qui sont posées par les élus de l'opposition. Depuis le début du Conseil municipal, Mme BROBECKER et Mme LE FUR ont posé des questions et il leur a été dit qu'elles auraient la réponse un jour peut-être, en commission, en commission extra-municipale, en réunion. Je pense que l'intérêt du Conseil municipal, quand on pose des questions de fond, c'est justement d'avoir des réponses puisque cela permet aussi d'éclairer les Fontenaisiens sur les choix qui sont faits. Ce ne sont pas des questions techniques qui ont été posées, mais de vraies questions sur le service public, que ce soit sur la petite enfance ou sur la convention médico-sociale. Il est donc regrettable qu'on n'ait pas de réponse en direct. C'est habituel : on n'a pas les réponses en commission, on n'a pas les réponses en séance. Je trouve cela dommage parce que ça ne fluidifie pas le dialogue entre la majorité et l'opposition et, surtout, ça ne permet pas d'éclairer les Fontenaisiens sur les choix de la collectivité.

Je partage totalement ce qui a été dit par Léa POGGI sur le marché et l'activité de GÉRAUD. Je pense que nous en avons déjà parlé en fin d'année dernière. Il faudrait sans doute étudier de manière extrêmement fine le passage en régie directe puisque la DSP ne fonctionne pas, ils ne font pas le job et ils sont chers. Nous pourrions probablement trouver une solution alternative.

Ce que je voudrais dire, c'était sur Vallée Sud - Grand Paris. Le rapport de Vallée Sud - Grand Paris pour l'exercice 2019 est intégré dans la Commission consultative des services publics locaux. Je voudrais attirer l'attention des élus du Conseil municipal sur un point qui est le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Chaque année – c'était déjà le cas de Sud-de-Seine mais c'est encore plus vrai avec Vallée Sud - Grand Paris – le produit rapporté par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est très nettement supérieur au coût de traitement et de collecte des déchets. Or légalement ce taux ne doit pas être disproportionné ; il ne doit pas y avoir un écart disproportionné entre les recettes et des dépenses. Le Conseil d'État a admis dans une jurisprudence qu'il y ait un léger écart entre les dépenses et les recettes car on n'est pas à l'euro près : il a considéré qu'un excédent de 4 % était acceptable. Mais là, on est autour de 15 ou 20 % selon les exercices, que ce soit 2018, 2019 ou 2020. Le risque que nous avons, c'est que si un contribuable saisit le juge administratif sur l'illégalité de ce produit, Vallée Sud – Grand Paris devrait rembourser l'intégralité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Lors du dernier Conseil de Territoire, un élu territorial de Clamart a appelé l'attention du Président de Vallée Sud - Grand Paris, qui est également Maire de Clamart. La réponse qui a été faite par Jean-Didier BERGER a été de dire que le Conseil d'État était assez souple sur le sujet ; malheureusement, je crois qu'on est très au-delà des marges de tolérance acceptées par le juge administratif. Nous prenons donc un risque majeur pour la collectivité, pour Vallée Sud - Grand Paris. Effectivement, leur situation financière est plus confortable que celle de la Ville de Fontenay-aux-Roses, mais si jamais Vallée Sud - Grand Paris devait rembourser l'intégralité des contribuables de l'intégralité du produit de la TEOM, cela ferait un sacré trou dans le budget. Il serait souhaitable qu'il y ait un ajustement. Je pense que d'autres élus territoriaux interviendront sur le sujet dans les jours ou les semaines qui viennent, mais je voulais appeler l'attention de l'ensemble des élus du Conseil municipal sur ce risque juridique et financier que l'on prend à Vallée Sud - Grand Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY.

Pour ce qui concerne Vallée Sud - Grand Paris, je voudrais préciser que c'est un problème qui n'est pas nouveau, tout de même. Cela fait à peu près trente ans que l'on a ce type de problématique. Personnellement, j'en avais déjà entendu parler dans les années quatre-vingt-dix. Cela étant, il est vrai qu'il y a une anomalie. Je crois que les services de Vallée Sud - Grand Paris sont en train d'expertiser tout cela, bien sûr. Dire qu'il y a une disproportion est vrai pour la ligne de la taxe des ordures ménagères, mais l'on sait bien que l'argent qui est collecté, d'une façon ou d'une autre, sert à financer différentes activités de Vallée Sud - Grand Paris. Si l'on venait à baisser la taxe des ordures ménagères, il faudrait de toute façon augmenter d'autres recettes fiscales pour compenser la recette perdue. Ce serait probablement une opération assez neutre pour bon nombre de personnes concernées – plutôt moins neutre pour les concitoyens que pour les entreprises, dans certains cas. Je ne vois pas qui, finalement, aurait l'idée de déposer un contentieux aussi contraire à l'intérêt général ; ce n'est pas possible, cela n'existe pas ; je ne veux pas le croire.

Cela étant, à force d'en parler, il est vrai que ça va finir par arriver. Mais c'est à l'étude par les services de Vallée Sud - Grand Paris, qui sont en train de regarder comment l'on peut modifier, en tout cas, la structure des dépenses, parce que, comme vous l'avez souligné, M. MERGY, un certain nombre de dépenses afférentes au traitement des ordures ménagères, comportant aussi le ramassage, le retraitement, le tri sélectif, un certain nombre d'activités qui sont d'ailleurs souvent plutôt à vertu écologique, objectivement, sont aussi financées un peu grâce à la TEOM. Se priver de ce financement rendrait plus compliqué et plus délicat le financement d'un certain nombre de projets comme la recyclerie, tous ces éléments qui sont, d'une certaine manière aussi, une façon de traiter les ordures ménagères.

Voilà ce que je voulais préciser.

Mme COLLET voulait intervenir, puis M. LE ROUZES. »

Mme COLLET : « Merci. Je laisserai Estéban intervenir sur le marché. Je voulais simplement rappeler que la CCSPL est organisée par l'article L. 1413-1 du CGCT. Elle agit *a posteriori* et à année révolue jusqu'au mois de juin de l'année révolue suivante. Les services ont donc fait leur travail, dans le planning contraint par le CGCT. C'est bien sur les rapports remis par les délégataires que l'on doit juger. Certes, il y a peut-être un biais, mais malheureusement, le biais est imposé par la loi. Sur l'amont, c'est la Commission de délégation des services publics qui est en charge et qui a été nommée – j'aurais aimé vous retrouver la délibération, mais c'était lors du premier Conseil. Il y a deux commissions : l'une agit avant les délégations, l'autre agit après. Les services ont donc bien fait leur

travail dans leur planning. Cela étant, on peut toujours améliorer, faire des commissions *ad hoc* intermédiaires, c'est tout à fait possible, mais cela n'empêchera pas que la CCSPL sera obligée de réagir comme elle l'a fait, actuellement. »

M. le Maire : « La parole est à M. LE ROUZES. »

M. LE ROUZES : « Merci, M. le Maire. Je ne serai pas long mais, pour répondre à l'intervention de Mme POGGI, d'abord, je ne suis pas sûr que l'on puisse mettre au même niveau l'utilisation du compte *Facebook* de GÉRAUD avec l'entretien technique du marché ou la séance du mardi, par exemple, mais effectivement, vous avez soulevé un certain nombre de problèmes dont nous avons déjà conscience. Il y a quelques mois, j'avais déjà pu vous informer que la réflexion sur une régie directe avait été entamée. Pour autant, je pense que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre la fin de cette délégation pour faire des choses. La régie directe n'est pas une solution magique non plus, même si c'est effectivement une piste sérieuse à étudier.

J'ai eu en tout cas l'occasion de faire une remise au point avec GÉRAUD lors de la dernière commission marché, qui ne s'était pas réunie depuis un an, pour les raisons que l'on connaît. Cette commission a été l'occasion de reprendre notamment cette question des séances, avec une séance du mardi qui, pour avoir l'historique, s'est vidée peu à peu, d'abord par quelques commerçants, puis par des clients, qui venaient de moins en moins, puis par les commerçants qui ont suivi. Cela a été un cycle un peu pervers, dirais-je. Mais c'est effectivement une préoccupation. Nous commencerons par la séance du jeudi, qui aujourd'hui n'est pas complète mais qui présente un intérêt certain. Nous avons déjà pu ajouter un nouveau stand sur ce marché ; nous avons deux nouveaux arrivants qui seront remis en place le jeudi. Sur la séance du samedi, nous avons quand même un marché qui est quasiment complet, avec très peu de stands qui sont laissés vides. Nous avons réussi, ces derniers mois, à compléter ces vides.

Vous parliez des opérations internationales et nationales ; je pense que vous faisiez allusion à l'opération "J'aime mon marché" qui a tout de même lieu tous les ans et dont les Fontenaisiens qui fréquentent régulièrement le marché ont connaissance, notamment par quelques animations mises en place à la rentrée. Mais nous avons effectivement pu voir avec GÉRAUD pour que de nouvelles animations puissent être mises en place, un peu en décalage avec ce qui a été fait jusque-là, pour donner un nouveau souffle au marché et compléter les animations que la Ville va porter pour les séances du samedi matin. »

M. le Maire : « Merci, Estéban. Je voudrais préciser que c'est un problème qui n'est pas nouveau puisqu'en 2014, à notre arrivée, nous avons déjà constaté que la séance du mardi était déjà à peu près aussi moribonde qu'elle l'est aujourd'hui, et que la séance du jeudi l'était peut-être à peine moins – et plutôt moins, d'ailleurs, qu'avec les nouveaux commerçants qui arrivent. C'est une vraie problématique qui porte des questions, surtout, sur la population qui fréquente le marché et notamment son caractère actif ou non actif. Il faut probablement expertiser un peu. C'est pour cela que dans la campagne, je vous rappelle que nous avons proposé – Estéban est en train de regarder cela avec beaucoup de sérieux avec les prestataires – la possibilité d'une expérimentation de marché en soirée, qui trouverait un public qui ne sera pas le même mais sera peut-être plus à même de retrouver le chemin du marché à 18 h 00 ou 19 h 00 qu'entre 9 h 00 et 12 h 00 en semaine.

Quant à la question de la régie, nous nous la posons aussi, parce que le problème des marchés publics est toujours le même : lors de la mise en concurrence, nous obtenons un certain nombre d'avantages, ensuite nous sommes liés pour quelques années et souvent, ces avantages fondent un peu comme neige au soleil. Mais cela est vrai quels que soient les marchés et quelle que soit la fonction publique, d'ailleurs. Il y a donc une vraie question, mais peu de villes ont choisi le passage en régie municipale. La Ville d'Antony est restée en régie, de mémoire. Mais il y a aussi d'autres travers, comme l'a très bien souligné Estéban. C'est une réflexion qui est difficile.

Je vous remercie.

Je vous propose de prendre acte du rapport de la CCSPL et de passer au point suivant à l'ordre du jour. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, prend acte de la présentation de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019 ci-dessous :

Examens des rapports annuels	Avis de la Commission
- GÉRAUD	FAVORABLE
- SIGEIF	FAVORABLE
- SIPPEREC	FAVORABLE
- SIFUREP	FAVORABLE
- DODECA	FAVORABLE
- SACPA	DÉFAVORABLE
- CCJL	FAVORABLE
- CCAS	FAVORABLE
- CAISSE DES ÉCOLES	FAVORABLE
- VALLÉE SUD - GRAND PARIS	FAVORABLE

➤ VIE ASSOCIATIVE

8 - Subvention exceptionnelle accordée à l'association Secours catholique de Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « La parole est à Mme REIGADA. »

Mme REIGADA : « Merci, M. le Maire.

C'est une subvention demandée par le Secours catholique. En ces temps incertains que nous connaissons tous, il est du choix de chacun d'être solidaire. En tant que Fontenaisiennes et Fontenaisiens, nous vous invitons tous, chacun d'entre vous qui le peut, à se porter volontaire pour être bénévole dans une association caritative. On a toujours besoin de bras. En tant que Municipalité, nous avons à cœur de soutenir ces mêmes associations caritatives qui œuvrent à Fontenay-aux-Roses et que nous connaissons tous très bien.

C'est pour cela que nous souhaitons répondre favorablement à la demande de subvention exceptionnelle qui a été déposée par le Secours catholique, d'un montant de 700 euros. Pour le reste, je rapporte conforme à la présentation qui vous a été faite et vous invite à passer au vote pour clore notre Conseil municipal sur une unanimité. »

M. le Maire : « Merci, Mme REIGADA. M. KATHOLA veut prendre la parole. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. Nous soulignons la qualité des services fournis par le Secours catholique. Nous savons que cette institution est très présente dans l'action humanitaire, dans la solidarité au sein de notre ville. Nous ne pouvons donc qu'approuver cette initiative qui va dans le bon sens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. KATHOLA. Je vous propose donc de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité qui clôt les délibérations de l'ordre du jour. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, attribue à la délégation locale du Secours catholique une subvention exceptionnelle de 700 euros.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

M. le Maire : « Pour ce qui concerne les questions, vœux et motions, je vous propose d'examiner les deux vœux en dernier et de porter notre attention sur les motions. Nous avons des motions qui étaient accompagnées par des vœux, parce qu'il y avait une présentation un peu »

➤ VŒUX ET MOTIONS

9 - Motion pour un plan d'actions en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales, déposée par Mme BROBECKER pour les élus de l'opposition

M. le Maire : « Je vous propose de commencer par la motion n° 2, qui est une motion pour un plan d'actions en faveur des luttes contre les violences intrafamiliales. Je crois que c'est Mme BROBECKER qui l'a transmise. »

Mme BROBECKER : « Oui. »

M. le Maire : « En fait, Mme BROBECKER, j'ai un petit souci avec cette motion ; c'est que, voyez-vous, c'est un sujet qui est quand même très grave, très important, et trouver comme ça une proposition de plan d'actions rédigée 48 heures avant un Conseil municipal sur un coin de table, ne me paraît pas très sérieux et pas à la hauteur de l'enjeu, honnêtement. Je vous inviterais volontiers d'abord à prendre connaissance de ce qui est fait, parce qu'il y a beaucoup de choses faites dans notre commune – je ne vais pas en faire le détail, à prendre connaissance des contraintes aussi qui sont celles de ce type d'actions, qui est toujours délicate dans des contextes difficiles et fait intervenir d'ailleurs un certain nombre de personnes impliquées dans la prise en charge.

Si vous souhaitez que nous fassions une réunion de travail pour présenter ce qui existe avec les élus concernés et envisager ..., nous sommes bien sûr prêts à accepter toute proposition intelligente, mais là vous nous proposez de nous balancer un plan avec trois créations de poste, on va créer un centre spécifique à Fontenay-aux-Roses. On est vraiment dans quelque chose qui ne nous semble pas du tout adapté aujourd'hui à ce type de problématique qui, en plus, exposerait inutilement un certain nombre d'agents. Ce sont des situations qui sont parfois délicates. Aujourd'hui, la stratégie développée n'est pas celle-là, ce qui n'implique pas que rien n'est fait, bien au contraire : beaucoup de choses ont été faites, avec d'importants moyens mis à disposition.

Sinon, je vous laisse ..., mais je vous proposerai volontiers de retirer cette motion et de prendre le temps d'un groupe de travail pour réfléchir, ensemble, sur ce qui existe et sur ce qui peut être amélioré. Nous sommes toujours tout à fait perméables à toute proposition positive, bien sûr. »

Mme BROBECKER : « Justement, c'est une proposition positive puisque nous demandons, à la fin, que la mise en œuvre de cette proposition soit étudiée et chiffrée. »

M. le Maire : « S'il s'agit de la chiffrer, cela veut dire qu'elle est déjà fixée, Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Non, non ; pas du tout. C'est une proposition. Je profite d'avoir la parole pour vous dire que nous savons évidemment que différents services et équipes font leur possible pour aider les victimes, bien sûr. Je vais faire le parallèle avec l'hôpital et la Covid : il peut y avoir les meilleurs médecins, les meilleurs professionnels de santé, mais s'il y a un afflux de victimes et que les moyens nécessaires font défaut, il est difficile de prendre en charge les patients. Il en va de même pour les victimes de violences intrafamiliales.

L'on sait qu'en ce moment, la parole se libère de plus en plus. L'actualité le montre.

L'on sait que, même pour nous qui connaissons les dispositifs, c'est quand même compliqué, *a fortiori* quand il y a des victimes. Nous y avons tous été confrontés : vous en tant qu'élus, nous en tant que citoyens, parents d'élèves, *et cætera*. Même si nous n'étions pas concernés par ces faits, nous avons eu des difficultés. Nous connaissons les dispositifs, évidemment, je les ai listés ; ils sont différents, ils ne sont pas toujours accessibles. Des gens ont vraiment des difficultés à y avoir accès.

Je sais que sur plusieurs dossiers, nous sommes en désaccord ; en revanche, là, j'espère que ce sujet soit pris à la hauteur de la gravité et que la réponse soit donnée en pensant aux victimes.

Je vais donc lire la motion pour le plan d'actions.

La crise sanitaire ayant engendré un confinement de plusieurs semaines a généré un accroissement de violences intrafamiliales.

L'actualité montre aussi que l'inceste concerne un nombre important d'enfants, puisque les chiffres indiquent un enfant sur dix.

Pour lutter contre toute forme de violence au sein du couple, au sein de la famille, dans l'espace public ou au travail, nous proposons – donc c'est une proposition – un plan d'actions de la Ville de Fontenay aux Roses pour orienter et accompagner les victimes et leur entourage.

S'agissant des moyens envisagés, nous savons qu'il y a plein de dispositifs : le 3919, la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr, l'alerte SMS (114), le Centre d'information sur les droits des femmes et

des familles à Clamart et la Maison de la Justice et du Droit des Blagis, à Bagneux, pour un recours à des conseils juridiques. Il y a tout ça, mais parfois, on ne sait pas trop où aller ; on a parfois été voir les élus et c'est vrai que c'est compliqué.

Nous demandons un renforcement humain, au sein de la Police municipale, du Centre médical de santé, avec le recours à des psychologues, de la PMI aussi, des services d'aide et d'accompagnement de proximité qui soient accessibles pour assurer une permanence d'accueil anonyme et gratuite pour les victimes de violences et leurs proches.

On l'a vu, le bus des femmes est passé l'année dernière, en février 2020, pour une prise en charge médicale, sociale et psychologique, mais il n'y aura aucun passage en 2021.

Ce sont plusieurs dispositifs, il y en a certainement d'autres. Il y a beaucoup de choses qui sont faites, mais il manque une coordination ...

L'actualité montre bien qu'enfin la parole se libère. Il faut que l'on puisse aider. Nous demandons donc la mise en œuvre de ces propositions. Il y a des villes, en face, partout, qui le font. Nous demandons donc que ce soit étudié, chiffré, et nous ne demandons pas une réponse aujourd'hui : nous demandons une réponse prochainement, parce que c'est grave.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Nous vous avons entendus et je propose que nous réétudions à nouveau ce dossier après y avoir travaillé ensemble. Il ne s'agit pas de lancer des trucs : nous attendons de vous que vous participiez puisque ce sujet est effectivement très important. Je vous propose donc que, éventuellement, si nous avons des choses à annoncer, nous le fassions au prochain Conseil, comme vous le demandez. Je vous remercie. »

"Motion pour un plan d'actions en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales.

La crise sanitaire ayant engendré un confinement de plusieurs semaines a généré un accroissement de violences intra familiales.

L'actualité montre aussi que l'inceste concerne un nombre important d'enfants, puisque les chiffres indiquent 1 enfant sur 10.

Pour lutter contre toute forme de violence au sein du couple, au sein de la famille, dans l'espace public ou au travail, nous proposons un plan d'actions de la ville de Fontenay aux Roses pour orienter et accompagner les victimes et leur entourage. Les moyens envisagés sont :

- *La création d'une plaquette pour faire connaître les dispositifs et que les victimes y accèdent : le 3919, la plateforme « arretonslesviolences.gouv.fr », l'alerte sms (114), le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles à Clamart et la Maison de la Justice et du Droit des Blagis, à Bagneux, pour un recours à des conseils juridiques sur l'accès aux droits des femmes et l'aide aux victimes de violences.*
- *Le renforcement humain de la police municipale, du Centre médical de santé (avec le recours à un(e) psychologue) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI), services d'aide et d'accompagnement de proximité accessibles afin d'assurer une permanence d'accueil anonyme et gratuite pour les victimes de violences et leurs proches,*
- *Le passage au moins trimestriel du bus santé des femmes de l'Institut des Hauts de Seine, qui propose une prise en charge médicale, sociale et psychologique, (le dernier a eu lieu en février 2020, et aucun passage n'est prévu en 2021).*

Nous demandons donc que la mise en œuvre de ces propositions soit étudiée et chiffrée par les services et présentées au prochain conseil municipal.

Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Léa-Iris Poggi, Pierre Kathola, Sonia Gouja, Jean Yves Sommier, Astrid Brobecker."

Ce sujet étant hautement sensible et nécessitant un diagnostic et une réflexion approfondis, le Maire propose d'organiser un groupe de travail avec des élus de l'opposition.

M. le Maire : « Nous avons différentes questions. La première concerne le Schéma directeur cyclable. »

- **Question orale concernant le Schéma directeur cyclable de Vallée Sud - Grand Paris (M. MESSIER)**

M. le Maire : « La parole est à M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Merci. Je vais vous lire la question telle que je l'ai envoyée il y a trois jours.

M. le Maire, en avril 2018, vous annonciez publiquement l'installation prochaine d'une consigne à vélos sécurisée à la gare de RER ainsi que des "vélobox" sur la voie publique pour permettre le stationnement sécurisé de vélos pour ceux qui ne disposent pas d'un local dans leur immeuble.

Lors du dernier Conseil municipal de décembre 2020, vous avez évoqué le Schéma directeur cyclable en préparation par Vallée Sud - Grand Paris. Ce schéma vise à développer la pratique du vélo comme mode de déplacement, notamment en créant un réseau de pistes cyclables et en multipliant les offres de stationnement sécurisé pour les vélos.

Ma question est la suivante : M. le Maire, pouvez-vous nous communiquer le Schéma directeur cyclable de Vallée Sud - Grand Paris, en nous précisant notamment :

- Le réseau de pistes cyclables envisagé par VSGP sur son territoire, comprenant celui de la commune de Fontenay-aux-Roses ?
- Les lieux envisagés pour l'installation de consignes à vélos sécurisées ?
- Le calendrier de mise en œuvre de ces infrastructures ?

Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. MESSIER. M. HOUICINI va nous répondre, mais en tout cas, nous travaillons sur ce sujet, rassurez-vous. »

M. HOUICINI : « Bonsoir à tous. Je vous remercie de cette intervention. Le Schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration, avec Vallée Sud - Grand Paris, avec leurs services. VSGP est accompagné par un bureau d'études, en collaboration avec les villes. Pour l'instant, il souhaite compléter le diagnostic qu'il est en train de faire. Dès que nous aurons leur retour, nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour faire le point de ce qui aura été fait sur le sujet. »

M. le Maire : « Merci. »

"Question orale concernant le Schéma Directeur Cyclable de Vallée Sud Grand Paris

Monsieur le Maire,

En avril 2018, vous annonciez publiquement l'installation prochaine d'une consigne à vélos sécurisée à la gare de RER ainsi que des « vélobox » sur la voie publique pour permettre le stationnement sécurisé de vélos pour ceux qui ne disposent pas d'un local dans leur immeuble.

Lors du dernier Conseil Municipal de décembre 2020, vous avez évoqué le Schéma Directeur Cyclable en préparation par Vallée Sud Grand Paris. Ce schéma vise à développer la pratique du vélo comme mode de déplacement, notamment en créant un réseau de pistes cyclables et en multipliant les offres de stationnements sécurisés pour vélos.

Question :

Pouvez-vous nous communiquer le Schéma Directeur Cyclable de Vallée Sud Grand Paris et nous préciser notamment :

- *Le réseau de pistes cyclables envisagé sur le Territoire VSGP et donc la commune de Fontenay-aux-Roses ?*
- *Les lieux envisagés pour l'installation de consignes à vélo sécurisées ?*
- *Le calendrier de mise en place de ces infrastructures ?*

Dans l'attente de votre réponse lors du Conseil Municipal du 2 février 2021, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations."

➤ **Question orale posée par Gilles MERGY au nom des trois groupes de l'opposition
Fermeture envisagée du bureau de poste de Sceaux-Blagis**

M. le Maire : « La parole est à M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire.

J'ai été informé par des représentants syndicaux de la Poste du projet de fermeture de quatre bureaux de poste dans le département des Hauts-de-Seine, dont celui de Sceaux-Blagis.

Même si cette fermeture éventuelle pénaliserait en priorité les habitants de Sceaux, de nombreux Fontenaisiens, notamment ceux qui vivent aux Blagis, y viennent pour effectuer des opérations bancaires ou postales.

Je voulais donc vous poser la question, M. le Maire, de savoir si vous êtes informé de ce projet de la Poste. Envisagez-vous une action collective avec vos collègues de Bagneux et de Sceaux auprès de la direction départementale voire de la présidence de la Poste ?

Je voudrais ajouter un point. J'ai été informé, depuis la transmission de cette question, du projet de transfert du centre de tri de Fontenay-aux-Roses à Bagneux, qui inquiète beaucoup les facteurs et

postiers de Fontenay-aux-Roses. Apparemment, ils ont demandé à vous rencontrer, à la fois en téléphonant et en se déplaçant à la mairie, mais pour le moment, ils n'ont pas eu de retour de votre secrétariat. Si vous pouviez les recevoir et, je l'espère, les rassurer sur ce non-transfert du centre de tri vers Bagneux, qui rallongerait fortement leur journée de travail.
Je vous remercie, M. le Maire.

M. le Maire : « Je vais laisser M. LE ROUZES répondre, mais sur le centre de tri proprement dit, rassurez-vous, M. MERGY, nous avons déjà reçu hier les postiers de Fontenay. Ils ne sont pas dans une situation où ils n'arrivent pas à nous voir puisqu'ils ont déjà été reçus hier en mairie et nous avons bien sûr entendu leurs craintes. Je vous rappelle que nous les avons déjà soutenus, il y a maintenant au moins deux ans, peut-être même quatre, au sujet d'un projet qui à l'époque était celui d'un regroupement à Châtillon. Nous les avons accompagnés, soutenus, et notre position n'a pas changé. L'intérêt des Fontenaisiens est plutôt, si possible, de garder le centre de tri dans la ville, car l'on sait bien que plus le service est proche, plus il y a de chances d'avoir un maintien de la qualité du service. Nous soutenons nos postiers. Je le leur ai fait savoir dès hier, lors de leur venue en mairie. Bien sûr, nous écrivons à la Poste si nécessaire pour rappeler notre soutien et probablement, comme la dernière fois, nous proposerons lors du prochain Conseil municipal un vœu en ce sens.
Pour ce qui concerne la poste de Sceaux, je laisse la parole à M. LE ROUZES. »

M. LE ROUZES : « Merci, M. le Maire. S'agissant d'un bureau scéen, je vous invite, M. MERGY, à interroger directement le Maire de Sceaux à ce sujet. Ce que je peux vous confirmer, c'est qu'à ce jour, nous n'avons été consultés ni par la Poste, ni par la Ville de Sceaux sur une évolution de ce type. Sans préjuger de la fermeture du bureau de Sceaux-Blagis, il peut être rappelé que la Poste fait face à une baisse significative du courrier et donc réduit son implantation territoriale ; je ne vous l'apprends pas. C'est pour cette raison que nous nous sommes saisis de cette question il y a plusieurs années déjà et que nous avons créé dès 2017 l'agence postale communale de Scarron.
Pour vous donner quelques chiffres, aujourd'hui, c'est une agence qui fait en moyenne vingt-cinq opérations par jour ; l'année dernière, ce sont 3 500 lettres, colis et recommandés qui ont été traités. C'est 20 % de plus qu'en 2019 et ces chiffres augmentent d'année en année. Un agent de la Ville y est dédié à temps plein et c'est la Ville qui supporte et finance majoritairement ce projet. Cette agence se trouve à une dizaine de minutes, à pied, du quartier Paradis. Dans l'hypothèse d'une fermeture, nous sommes déjà prêts, aujourd'hui, à accueillir les Fontenaisiens.
Nous connaissons l'importance de ce service et nous avons à cœur, je vous l'assure, de le maintenir et de le développer. »

M. le Maire : « C'est le benjamin de l'assemblée qui le dit ; vous voyez, c'est porteur d'espoir.
M. HOUCINI souhaite intervenir. »

M. HOUCINI : « Merci, M. le Maire. J'attire aussi l'attention sur un autre élément : grâce à vous, sur la dernière mandature, M. le Maire, il a été décidé de faire passer également Le Petit Fontenaisien par les Blagis, ce qui permettrait aussi d'aider les personnes qui sont à mobilité réduite ou n'ont pas la capacité de faire le chemin à pied jusqu'à ce centre de la Poste, en les déposant juste devant afin qu'ils fassent leurs transactions lors de leur déplacement. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. HOUCINI, de rappeler que nous avons en effet modifié le trajet pour le faire passer par les Blagis.
Je pense que nous avons répondu à la question posée. »

*"Question orale posée par Gilles Mergy au nom des trois groupes de l'opposition
Fermeture envisagée du bureau de Poste de Sceaux-Blagis*

J'ai été informé par des représentants syndicaux de la Poste du projet de fermeture de 4 bureaux dans le département des Hauts de Seine dont celui de Sceaux-Blagis.

Même si cette fermeture éventuelle pénaliserait en priorité les habitants de Sceaux, de nombreux Fontenaisiens, notamment ceux qui vivent aux Blagis, y viennent pour effectuer des opérations bancaires et postales.

Monsieur le Maire, êtes-vous informé de ce projet de la Poste ? Envisagez-vous une action collective avec vos collègues de Bagneux et de Sceaux auprès de la direction départementale voire de la Présidence de la Poste ?"

➤ **Question concernant l'inauguration des travaux de l'église (Mme POGGI)**

M. le Maire : « La parole est à Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire.

Nous avons été informés par des paroissiens de votre présence et de celle des élus de la majorité à l'église Saint-Pierre Saint-Paul à l'occasion de l'office religieux du dimanche 24 janvier 2021.

Au cours de cet office, les représentants du diocèse ainsi que le prêtre de la paroisse vous ont chaleureusement remercié pour le financement des travaux réalisés dans l'église.

Par courrier du 27 janvier dernier, nous avons fait état de notre étonnement pour deux raisons.

Aucune invitation n'a été adressée aux élus de l'opposition. Or, au terme des discussions préparatoires du règlement intérieur et ce, afin de refuser l'insertion d'une invitation systématique des membres de l'opposition, il nous a été indiqué que cela était déjà effectivement fait et qu'il n'y avait donc pas lieu de l'ajouter.

Après la cérémonie du 11 novembre 2020, c'est donc la deuxième fois que les élus d'opposition sont sciemment écartés d'un événement officiel.

Notre deuxième étonnement tient au fait que cette inauguration a eu lieu lors d'un office religieux auquel assistent, par construction, les pratiquants. Or les travaux de l'église, propriété de la Municipalité, ont été réalisés grâce à l'impôt de l'ensemble des Fontenaisiens.

Cette inauguration réservée à quelques-uns alors que les travaux ont été payés grâce à l'impôt de tous est regrettable. Il aurait été souhaitable d'attendre la fin de la crise sanitaire afin d'organiser une inauguration ouverte à tous en dehors d'un office religieux.

Nous n'avons malheureusement pas eu de réponse à notre courrier du 27 janvier dernier. C'est pourquoi je vous pose aujourd'hui cette question, afin de savoir quels sont les motifs qui vous ont conduit à une inauguration réservée aux seuls membres de la majorité lors d'une cérémonie religieuse.

Je vous remercie pour votre réponse. »

M. le Maire : « Merci, Mme POGGI. Je m'étonne que vous ayez prononcé au moins vingt-deux fois le mot "inauguration". Ce doit être un hasard, probablement. En revanche, je vais demander plutôt à quelqu'un qui est habitué de la paroisse, Mme MERCADIER, de vous répondre. »

Mme MERCADIER : « Pour information, la messe est un lieu de rencontre ouvert à tous, à celui qui croit au Ciel et à celui qui n'y croit pas. La feuille paroissiale est diffusée via internet sur le site de la paroisse et à l'entrée de l'église. Les élus présents dimanche ont répondu en conscience et librement à sa lecture. »

M. le Maire : « Merci, Mme MERCADIER. Il n'y avait pas d'inauguration. C'est logique, parce qu'effectivement, une inauguration pendant une messe, ça paraît un peu surréaliste, quand même. Vous y croyez cinq minutes ? Enfin bon.

Il y avait effectivement une messe à laquelle certains d'entre nous ont souhaité se rendre. J'étais aussi à la messe de minuit, d'ailleurs, lors du 24 décembre, qui était diffusée par les mêmes canaux, si cela vous intéresse. »

"QUESTION DE LEA-IRIS POGGI

Pour l'ensemble des groupes de l'opposition

Demande de précision sur l'inauguration des travaux de l'église Saint-Pierre Saint-Paul lors de l'office religieux du dimanche 24 janvier 2021

Monsieur le maire,

Nous avons été informés par des paroissiens de votre présence et de celle des élus de la majorité à l'Église Saint-Pierre Saint-Paul à l'occasion de l'office religieux du dimanche 24 janvier 2021.

Au cours de cet office, les représentants du diocèse ainsi que le Prêtre de la Paroisse vous ont chaleureusement remercié pour le financement des travaux réalisés dans l'Église.

Par courrier du 27 janvier dernier, nous avons fait état de notre étonnement pour deux raisons :

- aucune invitation n'a été adressée aux élus de l'opposition. Or, aux termes des discussions préparatoires du règlement intérieur et ce, afin de refuser l'insertion d'une invitation systématique des membres de l'opposition, il nous a été indiqué que cela était déjà effectivement fait et qu'il n'y avait donc pas lieu de l'ajouter. Après la cérémonie du 11 novembre 2020, c'est donc la 2ème fois que les élus d'opposition sont sciemment écartés d'un événement officiel ;*

- *Cette inauguration a eu lieu lors d'un office religieux auquel assistent les pratiquants. Or, les travaux de l'église, propriété de la municipalité, ont été réalisés grâce à l'impôt de l'ensemble des fontenaisiens. Cette inauguration réservée à quelques-uns alors que les travaux ont été payés grâce à l'impôt de tous est regrettable. Il aurait été souhaitable d'attendre la fin de la crise sanitaire afin d'organiser une inauguration ouverte à tous en dehors d'un office religieux. N'ayant pas reçu à ce jour de réponse à notre courrier, nous vous demandons de nous indiquer les motifs ayant conduit à une inauguration réservée aux seuls membres de la majorité lors d'une cérémonie religieuse."*

➤ **Question sur la création d'un passage pour piétons avenue Jean Perrin (M. KATHOLA)**

M. le Maire : « La parole est à M. KATHOLA. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. Je vais lire la question.

L'avenue Jean Perrin est un axe de circulation d'automobiles, qui délimite Sceaux de Fontenay-aux-Roses aux Blagis. Elle est très fréquentée par les habitants du quartier des Paradis, qui se rendent au centre commercial Sceaux-Blagis.

Bien qu'il existe un passage pour piétons à 100 mètres de l'arrêt de bus, bien souvent, les habitants traversent cette avenue au niveau du passage qui donne accès au quartier des Paradis, près du panneau d'affichage municipal et de l'église des Blagis.

La traversée à ce niveau représente un risque pour les habitants. La circulation est régulière, la visibilité est mauvaise, surtout en hiver ou lorsqu'un bus est en arrêt. Malgré la limitation de vitesse, le risque d'accident avec un piéton est permanent.

Ma question est la suivante. Préoccupés par cette situation, les habitants nous ont sollicités en juin dernier. Au regard des éléments évoqués, et afin de prévenir le risque d'accident, la Ville a-t-elle prévu de créer un passage pour piétons à cet endroit ?

Je vous remercie, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci, M. KATHOLA. En l'absence de Pierre-Henri CONSTANT, qui est dans l'avion et à qui il était difficile d'être présent, je vais vous répondre. J'entends parfaitement, M. KATHOLA, la crainte que vous exprimez, de la part de certains Fontenaisiens, qui est une forme d'insécurité ressentie à cet endroit.

Il faut quand même préciser qu'il n'y a pas un, mais deux passages piétons : l'un est en face de l'entrée, au niveau du rond-point et de l'église Saint-Stanislas, et un autre un peu plus loin sur l'avenue. Cela fait déjà deux passages piétons. Par ailleurs, nous avons regardé ce qu'il en était, en termes d'accidentologie, pour déterminer s'il y avait un risque récent d'accident. Le dernier accident remonte à 2016, c'était un accrochage entre deux voitures. On n'a pas de notion d'accidentologie particulière sur cette portion de l'avenue.

Cela étant, j'entends bien ce que vous dites : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'accident que les gens ne ressentent pas une forme d'insécurité. J'entends donc votre question. C'est une voie départementale, comme vous l'avez rappelé dans le texte de votre question. J'interrogerai donc le Département pour voir si au moins certains aménagements urbains pourraient éventuellement diminuer cette impression d'insécurité qui, même si elle ne se traduit pas par des accidents réels, doit bien sûr être prise en compte.

Merci de votre question et d'avoir transmis cette inquiétude. »

"Question de l'opposition présentée par Pierre Kathola

Création d'un passage pour piétons sur l'avenue Jean PERRIN

Présentation

L'avenue Jean PERRIN est un axe de circulation d'automobiles, qui délimite Sceaux de Fontenay-aux-Roses, aux Blagis. Elle est très fréquentée par des habitants de quartier des Paradis, qui se rendent au centre commercial Sceaux/Blagis.

Bien qu'il existe un passage pour piétons à 100 mètres de l'arrêt de bus, souvent, les habitants traversent cette avenue, au niveau du passage qui donne l'accès au quartier des paradis, près du panneau d'affichage municipal et de l'église des Blagis.

La traversée à ce niveau, représente un risque pour les habitants. La circulation est régulière, la visibilité est mauvaise, surtout en hiver ou lorsqu'un bus est en arrêt. Malgré la limitation de vitesse, le risque d'accident avec un piéton est permanent.

Question

Préoccupés par cette situation, les habitants nous ont sollicités en juin dernier. Au regard des éléments évoqués, et bien que cette route soit départementale, la ville va-t-elle créer un passage pour piétons à cet endroit afin de prévenir le risque d'accident ?"

➤ **Question sur la vaccination, déposée par le groupe socialiste, citoyen, écologiste (Mme LE FUR)**

M. le Maire : « C'est Mme LE FUR qui rapporte sur cette question. »

Mme LE FUR : « Comme vous le savez tous, la Ville de Fontenay-aux-Roses s'est vue refuser l'ouverture d'un centre de vaccination par la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Nous aurions souhaité savoir si ce refus a été motivé par la Préfecture car il semble que ceci soit la conséquence de la non-conformité au cahier des charges du dossier transmis par notre Municipalité. En effet, la Préfecture demandait explicitement un lieu de vaccination totalement indépendant d'autres structures alors que la Ville a proposé un parcours de vaccination au sein du CMS.

Dans cette hypothèse, envisagez-vous de déposer un nouveau dossier conforme pour qu'un centre ouvre à Fontenay-aux-Roses ?

En l'état actuel des choses, et lorsque les vaccins seront disponibles bien sûr, les Fontenaisiens auront besoin d'être accompagnés par notre Municipalité dans cette étape de la vaccination.

Se posent donc les questions suivantes :

- Comment sera organisée la vaccination dans les centres environnants ?
- Y aura-t-il des places réservées pour les Fontenaisiens et Fontenaisiennes de plus de 75 ans qui souhaitent être vaccinés ?
- Quel service d'accompagnement et de transport sera mis en place et avec quels moyens, sachant que le PAM 92 est déjà surchargé et ne peut répondre à toutes les demandes ?
- Quel protocole mettez-vous en place pour permettre aux personnes isolées et non connectées d'accéder à un rendez-vous ?

Merci beaucoup de répondre à la question. »

M. le Maire : « Merci, Mme LE FUR. J'aurais, pour ma part, une question avant de répondre : d'où tenez-vous cette information bizarre selon laquelle notre dossier aurait été mal fait par nos services et qu'il n'aurait pas été conforme au cahier des charges ? C'est un peu insultant pour nos services, je trouve, parce que ce serait une faute grave. Le cahier des charges est relativement clair et simple. »

Mme LE FUR : « Mais justement ! »

M. le Maire : « L'idée qu'on puisse produire un dossier qui ne soit pas conforme est quand même très désagréable pour notre personnel communal. J'aimerais savoir d'où vous tenez cette information. »

Mme LE FUR : « L'information ne porte pas du tout sur le personnel communal, ne vous inquiétez pas, je ne les attaque pas du tout. »

M. le Maire : « Nous aurions modifié le dossier pour qu'il ne soit pas conforme ! »

Mme LE FUR : « Je peux répondre ? »

M. le Maire : « Allez-y. »

Mme LE FUR : « C'est plutôt lié à vos choix personnels, puisqu'il nous a été rapporté qu'auprès du Préfet, vous avez fait valoir que vous vouliez ouvrir votre centre de vaccination au sein du CMS alors que le Préfet vous a clairement demandé de le faire dans un endroit à part. »

M. le Maire : « Mme LE FUR, si vous avez des questions à me poser sur les positions que j'ai prises dans le cadre de réunions avec le Préfet, vous me les posez ; ce n'est pas la peine de mettre (...), vous voyez ce que je veux dire ? Parce que là, on est en Conseil municipal, il y a une espèce de sous-entendu. Oui, en effet, et je l'assume complètement, dans la réunion que le Préfet a organisée avec les Maires du Département, en tout début de crise, j'ai fait valoir en tant que professionnel de santé, et je pense que c'était le bon sens, on voit bien d'ailleurs comment s'est passée la suite, que compte tenu du faible nombre de doses disponibles et de l'étroitesse des publics qui devaient être vaccinés, nous avions sur l'ensemble du territoire un grand nombre de centres de vaccination agréés par l'ARS, et que dans un premier temps, je pensais qu'il était plus simple et plus sage de s'appuyer sur ces centres.

Après, le Préfet et l'État n'ont pas tenu compte de cette remarque et nous ont demandé de créer des vaccinodromes. Nous avons donc fait un projet que nous avons exposé. Il a même été évoqué sur les

chaînes de télévision au moment où nous avons fait le centre de dépistage puisque ce centre "à part", comme cela était imposé par le cahier des charges, était aux Potiers.

Mais n'hésitez pas à nous poser des questions, vous savez ; on vit dans la même ville – enfin, je pense – et vous pouvez peut-être, avant de poser des questions de ce type, simplement m'interroger. Vous savez, je suis très souvent là, et d'ailleurs, beaucoup de conseillers de la majorité passent, me disent bonjour. Sur ce genre d'informations, plutôt que de colporter des choses très détestables pour le personnel communal, je pense qu'il est préférable de s'informer.

Cela dit, les questions qui suivent sont plus pertinentes et j'y ai déjà en partie répondu, à moins qu'Emmanuel veuille compléter. »

M. CHAMBON : « Laurent, tu as dit déjà beaucoup de choses en début de Conseil municipal, mais il est vrai que les informations peuvent être un peu complétées, dans le sens où, si la commune de Fontenay-aux-Roses n'a pas été retenue comme centre de vaccination, ce n'est pas lié à la qualité du dossier mais tout simplement à la couverture qu'a imaginée la Préfecture sur le département dans un premier temps et, surtout, c'est lié au nombre de doses disponibles pour la vaccination. Si l'on multiplie les centres dans toutes les communes du département, au regard du nombre de vaccins distribués, on aura vite un problème avec l'incapacité de recourir à une vaccination efficace.

Pour information, sur la première semaine de vaccination, la Ville de Clamart a reçu 420 doses. Vous imaginez le nombre de personnes que l'on peut vacciner. La deuxième semaine, l'on était à 170. C'est lié à une conjoncture, avec une fourniture de vaccins qui est insuffisante, en raison de problèmes de production et surtout de livraison. C'était un premier point que je voulais préciser.

Je voulais insister, à nouveau, sur le travail des services pour remettre ce dossier, qui a répondu complètement au cahier des charges qui avait été défini. M. le Maire a répondu sur le lieu : effectivement, c'était bien le gymnase des Potiers qui était prévu. Nous étions prêts, puisque nous avons même réussi à réunir une vingtaine de professionnels, médecins, infirmiers libéraux, qui étaient prêts à s'engager et à participer. Vous le voyez, l'ensemble du dispositif était prêt à fonctionner.

Ensuite, je pense que les éléments les plus importants concernent les réponses que nous pouvons apporter aux Fontenaisiens sur la manière de prendre rendez-vous et de se rendre sur les lieux de vaccination.

Je rappelle que deux centres de vaccination sont situés à proximité, à Clamart et à Châtenay-Malabry. Bien évidemment, nous avons mis en place très rapidement une ligne dédiée, au CMS, permettant d'accueillir les appels des Fontenaisiens pour leur apporter un certain nombre de réponses à toutes les questions qu'ils pouvaient se poser. »

M. le Maire : « C'est le numéro montré par Anne, d'ailleurs. »

M. CHAMBON : « Oui, absolument. »

Mme BULLETT : « C'est le 01 41 13 21 25. »

M. CHAMBON : « Voilà.

Ce qui est important aussi, c'est de travailler au niveau territorial, puisque Clamart comme Châtenay-Malabry font partie de Vallée Sud - Grand Paris. Nous sommes en contact avec les autres villes du territoire afin de voir comment mettre en place un projet de réservation de places pour les Fontenaisiens dans les centres de vaccination du territoire.

Pour ce qui concerne le transport, un certain nombre de personnes n'ont pas la possibilité de se déplacer facilement. Nous avons donc mis en place un accompagnement, en orientant les gens vers le CCAS. Lorsque le transport PAM 92 ne peut être sollicité, le CCAS peut proposer un accompagnement avec le Mobi'Bus. Si besoin, nous sommes tout à fait en mesure de mettre d'autres véhicules à disposition pour aider au transport.

Dernier point, les centres de vaccination réservent des créneaux pour les Fontenaisiens. Par exemple, sur le centre de Clamart, dès le premier jour, une centaine de Fontenaisiens ont pu aller se faire vacciner. »

M. le Maire : « Merci, Emmanuel. Dominique LAFON voulait dire un mot. »

M. LAFON : « Je serai très rapide. Je ne veux pas reparler du fond, puisque ça a été décrit. Je veux parler un peu de la forme. Je pense que toute assemblée peut se saisir de toute question, dans la mesure où elles sont posées sur des bases que je qualifierais d'objectives et de raisonnables. Je pense qu'on n'a rien à gagner à dire "votre dossier n'était pas conforme", quand il est conforme, ou "vous auriez dit dans une réunion". Ça, ça ne marche pas. Nous sommes élus, tous, au même titre, et nous devons étayer nos propos plutôt sur des certitudes – et des convictions, je le reconnais – mais

pas comme ça. Peut-être que certains vont considérer que je suis un peu vieux jeu, *et cætera*, mais je crois qu'on n'a rien à gagner à être dans cette sorte d'imprécision.

Par ailleurs, je pense que les questions peuvent bien sûr être posées, mais aussi en dehors des Conseils municipaux. L'une des questions qui se pose quand même, sur nos deux derniers Conseils municipaux, est de voir que nous avons des séances interminables, par vœux, motions, *et cætera*. Le jeu démocratique, il est là, mais à un moment donné, si on le travestit un peu, il va s'affaiblir. C'est tout ce que j'avais envie de dire sur ce sujet.

Si effectivement, vous avez des éléments tangibles qui disent que le dossier n'est pas conforme, d'accord, mais là, en plus, il faut considérer la situation actuelle. Tout à l'heure, M. le Maire parlait des protocoles dans les écoles. Nous avons un personnel qui reçoit son protocole le jour J et qui doit le mettre en application au jour J+3 ; il faut déménager les choses, reconditionner les salles, vous voyez ce que je veux dire. On ne peut donc pas être dans des approximations de départ qui, d'une certaine manière, ne sont pas très bonnes. Voilà, c'est tout.

Je reconnais le droit de poser des questions, ce n'est pas du tout le sens de mon propos. Mais il y a le fond et il y a la forme. Pour ma part, j'avoue que, parfois, ça me gêne un peu de voir la forme qui est utilisée. »

M. le Maire : « Merci, Dominique. »

"Question à Monsieur le Maire

La ville de Fontenay-aux-Roses s'est vue refuser l'ouverture d'un centre de vaccination par la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Nous aurions souhaité savoir si ce refus a été motivé par la Préfecture. Car il semble que ceci soit la conséquence de la non-conformité au cahier des charges du dossier transmis par notre municipalité. La Préfecture demandait explicitement un lieu de vaccination totalement indépendant d'autres structures alors que la ville a proposé un parcours de vaccination au sein du CMS.

- *Dans cette hypothèse, envisagez-vous de déposer un nouveau dossier conforme pour qu'un centre ouvre à Fontenay-aux-Roses ?*

En l'état actuel des choses, et lorsque les vaccins seront disponibles, les Fontenaisiens auront besoin d'être accompagnés par notre municipalité dans cette étape.

- *Comment sera organisée la vaccination sur les centres environnants (Bagneux, Clamart et Châtenay-Malabry) ?*
- *Y aura-t-il des places réservées pour les fontenaisien.ne.s de plus de 75 ans qui souhaitent être vaccinés ?*
- *Quel service d'accompagnement et de transport sera mis en place ? Avec quels moyens, sachant que Pam92 est déjà surchargé et ne peut répondre à toutes les demandes.*
- *Quel protocole mettez-vous en place pour permettre aux personnes isolées et non connectées d'accéder à un rendez-vous ?"*

➤ **Questions relatives au rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Mme LE FUR)**

M. le Maire : « La parole est à Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Je voulais d'abord remercier M. LAFON de nous avoir fait perdre à tous trois minutes pour une leçon de morale qui ne servait à rien. »

M. le Maire : « C'est une fois par Conseil, ça. Vous devriez faire attention parce que vous vous répétez. »

Mme LE FUR : « Lui aussi se répète dans ses monologues, que voulez-vous ! On est tous pareils ! S'agissant de mes questions sur l'égalité hommes femmes, j'ai deux questions, voulez-vous que je les pose séparément ou d'affilée ?

OK, on va les faire d'affilée.

Lors du Conseil municipal du 8 octobre 2020, vous avez présenté le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Lors des débats autour de ce texte, la majorité a elle-même reconnu l'incomplétude de ce document par rapport à ce qui est mis en place par la Ville.

De plus, le document présenté ne correspond pas aux attentes législatives puisque le décret demande :

- Que le rapport présente les politiques menées par la Commune sur son territoire ;

- Qu'il fixe des orientations pluriannuelles ;
- Qu'il fixe des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Qu'il fasse le bilan des actions conduites à cette fin ;
- Qu'il présente le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics ;
- Qu'il recense les ressources mobilisées.

À deux reprises, comme vous me le demandiez, je vous ai envoyé des mails pour vous demander de compléter ce rapport.

Allez-vous, oui ou non, procéder à cet exercice de transparence ?

Ma deuxième question est la suivante : la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique a posé l'obligation de prendre un plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avant le 31 décembre 2020.

Ce plan doit comporter au moins les mesures visant à :

- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Par ailleurs, toutes les administrations doivent instaurer pour le 1^{er} mai 2020 un dispositif de recueil des signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Ce dispositif permet également de recueillir les signalements des témoins.

Ces deux dispositifs ont-ils été mis en place à Fontenay-aux-Roses ?

M. le Maire : « Merci, Mme LE FUR. M. CHAMBON va vous répondre. »

M. CHAMBON : « Sur la première question, je vais répondre extrêmement rapidement, parce que comme l'a justement dit M. LAFON dans son petit exercice de morale, pour reprendre votre terme, c'est quand même une question que vous ramenez à chaque Conseil municipal et, il y a un moment, c'est vrai qu'on se demande si vous êtes inspirée pour en trouver d'autres. Les réponses à cette question vous ont déjà été communiquées le 21 novembre et le 22 décembre 2020. Comme visiblement, vous souhaitez que l'on applique le vieux dicton "jamais deux sans trois", je renouvelle la réponse qui vous a déjà été faite.

Ce rapport a été voté au Conseil municipal du 8 octobre 2020 ; ça, vous l'avez dit. Sa validité ne peut pas être mise en doute. Aucune remarque ne nous a été formulée par la Préfecture. Il n'est pas nécessaire de modifier le contenu de ce rapport, modification qui, d'ailleurs, nécessiterait un nouveau passage en Conseil municipal. En plus, nous avons pris l'engagement, pour le prochain rapport, d'améliorer la présentation et le contenu du document.

C'est la réponse qui vous a déjà été faite par deux fois ; voici donc la réponse pour la troisième fois. Je pense que c'est suffisamment clair.

Sur le deuxième point, effectivement c'est quelque chose d'important et qui nécessite véritablement que l'on se penche sur cette question.

Pour répondre précisément, le plan pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été présenté et validé lors du Comité technique du 15 décembre dernier, avec un avis favorable à l'unanimité, aussi bien du collège des représentants du personnel que du collège employeur.

Ce premier plan d'action est pour l'instant mis en place pour une première période, de 2021 à 2023. Le document présenté au Comité technique a listé, d'une part, un état des lieux de la répartition hommes-femmes par rapport à l'effectif, par rapport aux statuts et aux catégories, par rapport à l'évolution de carrière ou par rapport à la formation.

D'autre part, ce plan pluriannuel liste aussi les actions qui entrent dans les quatre thématiques de mesures contenues dans votre question et nous avons bien évidemment présenté les objectifs et la stratégie.

Nous y avons même ajouté un pilotage du projet, incluant une communication auprès des agents, un bilan annuel qui sera fait en Comité technique sur les avancées de ce plan pluriannuel et la constitution d'une base documentaire partagée.

Concernant plus spécifiquement le dispositif de recueil des signalements des agents victimes de violences, discrimination, harcèlement ou agissements sexistes, en réalité c'est le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 qui définit les conditions de la mise en place de ce dispositif. Il ne vous a pas échappé que nous étions mis en confinement à partir du 17 mars, soit quatre jours après la

publication du décret et ce, jusqu'au 11 mai 2020. Il a donc été impossible que ce dispositif soit mis en place pour le 1^{er} mai 2020. Je ne vois pas comment nous aurions pu gérer la crise sanitaire et travailler sur ce dispositif qui, je le rappelle, nécessite des concertations et des sensibilisations des agents. C'est le cas de la majorité des collectivités ; nous ne sommes pas la seule ville de France à avoir été confinée pendant cette période.

Ce sujet est sensible et doit être abordé avec beaucoup de précautions. Nous devons mettre en place un groupe de travail composé de représentants du personnel, de managers de terrain, d'agents opérationnels, du service des ressources humaines, d'élus, afin de réaliser et de valider la procédure de recueil et de traitement des signalements, ainsi que les trois fiches de signalement (signalement par la victime, par un témoin, par l'administration).

Nous envisageons également de travailler sur ce sujet en collaboration avec l'ingénieur-conseil du CIG pour les aspects techniques.

Pour conclure, nous avons recruté une responsable de la prévention en août dernier et elle travaille sur ce sujet pour une mise en place rapide. L'administration a déjà mis en place une enquête administrative systématiquement lorsqu'il y a une alerte de ce type et propose une protection fonctionnelle aux agents victimes d'agression.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Emmanuel. Mme REIGADA souhaitait intervenir. »

Mme REIGADA : « Merci, M. le Maire. Je voudrais simplement revenir sur un point de forme, moi aussi. Mme LE FUR, nous savons que vous êtes une jeune élue. Il y en a beaucoup dans ce Conseil. Vous n'êtes pas la plus jeune ; nous avons un élu encore plus jeune, si l'on doit faire le challenge du plus jeune.

Néanmoins, vous êtes la seule qui se permet de tenir de tels propos, d'adopter une telle attitude et d'avoir un type de questions qui semblent complètement hors sol sur le fonctionnement d'une vie municipale. Ce que vous avez appelé une leçon de morale est simplement une explication pédagogique et sympathique de la part de Dominique LAFON, qui essayait seulement de vous faire comprendre les réalités d'une municipalité, les réalités du personnel municipal, que vous semblez vouloir ignorer. Je n'arrive pas à comprendre votre attitude, je dois le dire. La Mairie ne vous a pas attendue pour tourner, en quelque sorte. J'aimerais donc, s'il vous plaît, que vous fassiez preuve d'un soupçon d'humilité et d'information, simplement pour faire avancer le débat dans le bon sens pour les Fontenaisiens et, surtout, dans le respect de notre personnel communal qui, tous les jours, œuvre vraiment grandement, et je crois que vous n'en avez vraiment pas conscience ; ce serait vraiment sympa, si ce n'est pas pour nous, ne serait-ce que pour eux.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme REIGADA. »

"Première question

Lors du conseil municipal du 8 octobre 2020, vous avez présenté le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Lors des débats autour de ce texte, la majorité a elle-même reconnu l'incomplétude de ce document par rapport à ce qui est mis en place par la ville.

De plus le document présenté ne correspond pas aux attentes législatives puisque le décret n° 2015-761 demande à ce que :

- *Le rapport présente les politiques menées par la commune sur son territoire - Il fixe des orientations pluriannuelles*
- *Il fixe des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes - Il fait le bilan des actions conduites à cette fin*
- *Il présente le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics*
- *Il recense les ressources mobilisées*

À deux reprises, je vous ai demandé de compléter ce rapport.

Allez-vous oui ou non procéder à cet exercice de transparence ?

Deuxième question

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a posé l'obligation de prendre un plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avant le 31 décembre 2020.

Ce plan doit comporter au moins les mesures visant à :

- *évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;*

- garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Par ailleurs, toutes les administrations doivent instaurer pour le 1er mai 2020 un dispositif de recueil des signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements des témoins.

Ces deux dispositifs ont-ils été mis en place ?"

➤ **Question écrite déposée par Gilles MERGY**

M. le Maire : « Nous avons encore une question déposée par M. MERGY, je crois. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je l'avais transmise hors délai, je l'avais présentée en question écrite, merci de l'avoir retenue dans l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le 29 janvier dernier, un jeune collégien a été agressé en plein jour devant la pharmacie de la rue Marx Dormoy dans le quartier des Sorrières.

La police est intervenue rapidement mais les agresseurs dans leur fuite ont semé incompréhension et inquiétude parmi les habitants du quartier notamment allée des Glycines.

À la suite de ce drame, je voudrais, M. le Maire, vous interroger sur deux points.

Avez-vous eu des informations en tant que premier Magistrat de la ville sur cette affaire dramatique ? Quelles sont par ailleurs les mesures de sécurisation et de prévention envisagées par la police nationale, la Ville et le bailleur social pour ce quartier ?

Deuxième point, face à la dégradation des conditions de vie des locataires dans ce quartier, l'un des plus denses de notre ville, votre seule réponse consiste pour le moment à y accentuer la densification avec la construction programmée de plus de 240 logements. Il conviendrait pourtant de donner la priorité à la rénovation massive de ce quartier afin d'y améliorer réellement les conditions de vie de ses habitants. Quelles actions envisagez-vous pour rappeler au bailleur social HAUTS-DE-SEINE HABITAT ses obligations de propriétaire et l'inciter à s'engager dans cette voie d'une réhabilitation complète ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci M. MERGY. Avant de passer la parole à M. PORCHERON, pour information, ce quartier est le moins dense de Fontenay ; vous demanderez aux services l'analyse de densité. Ce n'est pas beaucoup moins que les autres mais il est plutôt le moins dense de Fontenay et pas le plus dense. Je voulais simplement faire cette petite mise au point.

Par ailleurs, il n'y a pas 240 logements prévus. Je trouve votre compte bizarre, encore une fois, comme d'habitude, car nous en avons plutôt cinquante de moins. Mais effectivement, nous avons autorisé quelques logements en construction.

M. PORCHERON va vous répondre sur la sécurité. »

M. PORCHERON : « Merci, M. le Maire. Je suis content que M. MERGY pose cette question, parce que cela va me permettre de lui répondre, dans un premier temps, et dans un second temps, de lui répondre sur la sécurité dans le quartier.

Concernant l'affaire qui vient d'être évoquée, effectivement, un jeune lycéen de 16 ans a été victime du vol de son téléphone portable. Pour la petite histoire, ce jeune garçon exhibait son téléphone en classe et bernait un petit peu ses camarades parce qu'il possédait un *iPhone* de dernière génération.

Ceci étant, ce n'est pas une cause. Il a été agressé par une douzaine d'individus qui sont dans le même lycée que lui et qui lui ont dérobé son fameux *iPhone* je ne sais plus combien, 10 ou 11, en même temps que sa casquette, me semble-t-il. Il a subi des coups de poing, assez sérieusement, d'ailleurs, et il a le poignet cassé.

Le Commissariat de Châtenay enquête actuellement pour interpellier en une seule fois les jeunes malfaiteurs qui l'ont agressé. D'après mes renseignements, ils sont au nombre de douze, et sont presque tous identifiés. La mère de ce jeune homme a déposé plainte, naturellement, et l'enquête est en cours pour interpellier tous ces jeunes délinquants.

Mais M. MERGY, puisque vous me donnez l'occasion de le dire, depuis six ans, la sécurité a été au cœur de nos préoccupations pour notre ville.

Nous, majorité, avons renforcé les effectifs de la police municipale, dont la qualité est soulignée par tous les services de l'État.

Nous, majorité, avons étendu la plage horaire d'intervention de la police municipale.

Nous encore, majorité, avons mis en place un centre de surveillance urbain et il me semble bien, M. MERGY, qu'à l'époque vous avez voté contre ce dispositif.

Nous, majorité, nous avons déployé également un réseau de vidéoprotection et encore une fois, il me semble bien, M. MERGY, que vous n'étiez pas favorable à l'époque au déploiement de cette vidéoprotection.

Par-delà la surveillance, nous, majorité, avons également renforcé la prévention. Nous avons renforcé notre partenariat avec JDLC, Jeunes dans la cité, que vous connaissez aussi bien que moi, qui mène une action de prévention de la délinquance de grande qualité.

Nous avons rénové l'école de la Roue ; nous y finançons une psychologue chargée de traiter et de dépister des situations de violences familiales, ô combien d'actualité en ce moment.

Nous avons également inscrit au contrat départemental la rénovation de l'école Scarron.

La sécurité, vous le savez, ce n'est pas que surveillance et prévention : c'est aussi l'amélioration quotidienne du cadre de vie de nos concitoyens.

Nous, majorité, avons maintenu les services publics du quartier ; je citerai l'agence postale communale et la vestiboutique, à titre d'exemples.

Nous, majorité, rénovons durablement les rues et les éclairages ; il en a été ainsi dans la rue des Bénards et la rue Scarron. Nous continuerons bientôt par la rue des Fauvettes et la rue Max Dormoy.

Nous, majorité, nous avons développé un partenariat avec les bailleurs pour la rénovation des résidences sociales : la résidence OSICA, la résidence des Sorrières, la rénovation programmée en 2021 de la résidence Saint-Sauveur, la programmation en 2022 des espaces extérieurs de Scarron.

Nous, majorité, nous soucions de la mixité sociale, seul frein à la ghettoïsation dont vous, M. MERGY, je suis désolé de vous le dire, vous avez été l'un des acteurs par la vente d'ICADE aboutissant à un taux record de 60 % de logements sociaux dans le quartier Scarron-Sorrières.

L'agression inadmissible de ce jeune Fontenaisien suscite bien naturellement chez chacun d'entre nous indignation et colère. Elle ne doit pas masquer que notre ville est aujourd'hui l'une des plus sûres du territoire, citée en exemple il y a quelques mois dans plusieurs quotidiens, y compris nationaux.

M. le Maire a parlé des jeunes ; moi, c'est en tant que doyen de cette assemblée que je tiens à ajouter que l'exploitation de ces émotions légitimes à des fins politiques est indigne à mes yeux et nous rappelle quand même votre tendance régulière à verser dans un populisme que je me refuse à nommer. »

(Applaudissements.)

M. le Maire : « Merci, Jean-Claude PORCHERON, de cette réponse – du doyen, après avoir eu les benjamins, si j'ose dire. Nous allons enchaîner avec les vœux ; je crois qu'il nous en reste deux. »

10 - Vœu pour la préservation et la rénovation de la cité-jardin à Châtenay-Malabry, déposé par les trois groupes de l'opposition

M. le Maire : « Ce vœu a été déposé par M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Merci, M. PORCHERON, de m'avoir traité de populiste ; j'ai beaucoup apprécié le compliment. Dominique LAFON a dit, il y a quelques minutes, qu'il fallait éviter des attaques *ad hominem* ou d'insinuer des choses ; vous êtes tombé dans le piège immédiatement après. C'est dommage, d'autant que j'ai beaucoup de sympathie pour vous. Enfin bref.

Le vœu porte sur la préservation et la rénovation de la cité-jardin à Châtenay-Malabry. Je parle au nom des trois groupes de l'opposition.

La cité-jardin à Châtenay-Malabry, dont la construction a débuté en 1931, constitue selon des générations d'architectes, d'urbanistes, d'élèves d'écoles du paysage la cité-jardin la plus harmonieuse d'Europe.

Conçue pour accueillir au vert des travailleurs manuels et intellectuels et proposant des loyers accessibles à tous, cette cité pourrait disparaître à plus de 80 % si la modification du PLU souhaitée par le Maire de Châtenay-Malabry était acceptée.

Face à la menace de voir disparaître sous les pelles de démolition de promoteurs immobiliers ce patrimoine architectural et arboré remarquable, la mobilisation des associations locales, des habitants, de nombreux défenseurs du patrimoine, d'historiens de l'architecture est importante. En décembre dernier, une enquête publique a recueilli 87 % d'avis défavorables.

Même l'État, Mme BACHELOT, ministre de la Culture, le préfet de Région et le préfet du Département des Hauts-de-Seine, s'y opposent et ont demandé aux élus concernés de revoir leur copie.

Mme BACHELOT a ainsi évoqué la possibilité de demander le classement de la cité-jardin au titre des sites patrimoniaux remarquables, ce qui permettrait d'en assurer la protection puisqu'alors, toute modification serait soumise à autorisation préalable des services de l'État.

Au nom d'une prétendue mixité sociale, notion qui est utilisée un peu n'importe comment, un peu comme dans notre commune d'ailleurs, le Maire de Châtenay-Malabry veut faire disparaître les deux tiers des logements sociaux actuels et les remplacer par des logements à accession à la propriété et des logements de grand standing.

Comme cela a été fait dans notre commune, d'ailleurs, pour engager la démolition du quartier des Blagis, il évoque l'état désastreux des bâtiments et des logements. Outre que cette dégradation, qui n'est pas si spectaculaire que cela, comme en témoignent les habitants, est de la responsabilité du bailleur social qui n'a pas respecté ses obligations de propriétaire, d'autres bailleurs, confrontés à des problèmes similaires, ont préféré réhabiliter que démolir. C'est notamment le cas des cités-jardins de Stains et du Pré Saint-Gervais qui ont fait l'objet de réhabilitation lourde mais sans aucune destruction de bâtiment.

Le projet de rénovation va entraîner une diminution importante du nombre de logements sociaux, dans un territoire où la demande est pourtant forte.

Dans ce contexte, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 4 février 2021, adopte le vœu suivant.

Soucieux de préserver le patrimoine architectural et arboré remarquable de la cité-jardin, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses demande :

- À l'État, à Vallée Sud - Grand Paris, à la Ville de Châtenay-Malabry et à HAUTS-DE-SEINE HABITAT de mettre un terme définitif au projet de démolition actuelle prévue et d'engager un programme de rénovation lourde de cette cité sans démolition d'immeuble, ni disparition d'arbres centenaires et de préserver cet écoquartier ;
- À ses représentants au Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris de s'opposer à ce projet qui y sera présenté le 10 février prochain.
Bien entendu, je m'applique ce vœu à moi-même et je voterai contre la délibération à l'Assemblée territoriale de Vallée Sud - Grand Paris.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. MERGY, nous allons vous faire une explication de vote, avant de passer au vote.

Premièrement, tout à l'heure nous avons parlé de Sceaux ; là, nous allons parler de Châtenay-Malabry. Mais c'est le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses. Nous avons une charte de gouvernance, au Territoire. Cette charte de gouvernance a été acceptée par toutes les villes, elle est par ailleurs acceptée par les nouveaux arrivants, y compris les alternances politiques qui sont passées dans des villes voisines. Le principe est celui de la non-ingérence et du respect de la volonté de chaque Maire, ce qui est finalement l'intérêt de tous puisque si nous renoncions à ce pacte de gouvernance, rien n'empêcherait qu'un jour, certaines décisions ou certains choix faits par d'autres villes que la nôtre, comme Bagneux, le Plessis-Robinson ou d'autres communes du territoire, nous soient imposés. À ce titre, il est évident que la majorité municipale ne peut voter un tel vœu.

J'ajoute que votre argumentation et vos généralisations sont, comme d'habitude, extrêmement simplistes ; il y a des résidences qui peuvent être rénovées sans les détruire ; il y en a d'autres pour lesquelles l'état du bâti ou la nécessité de travailler en site inoccupé, impliquant de faire déménager les habitants, incitent à des solutions souvent beaucoup plus performantes sur le plan énergétique. Je pense que M. MESSIER ne me démentira pas sur ce point.

Il n'y a donc pas de règle et chaque ville sait la meilleure solution. De mon côté, je fais entièrement confiance à M. SIFFREDI, qui, je crois, a de longue date la confiance très large de ses concitoyens châtenaisiens et à M. Carl SEGAUD qui lui a succédé, pour défendre les habitants de sa ville. C'est à lui de le faire et pas à nous.

Pour cette raison, nous ne voterons pas ce vœu. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ce vœu est rejeté. »

"La cité-jardin à Châtenay-Malabry, dont la construction a débuté en 1931, constitue selon des générations d'architectes, d'urbanistes, d'élèves d'écoles du paysage la cité-jardin la plus harmonieuse d'Europe.

Conçue pour accueillir au vert des travailleurs manuels et intellectuels et proposant des loyers accessibles à tous, cette cité pourrait disparaître à plus de 80 % si la modification du PLU souhaitée par le Maire de Châtenay-Malabry était acceptée.

Face à la menace de voir disparaître sous les pelles de démolition de promoteurs immobiliers ce patrimoine architectural et arboré remarquable, la mobilisation des associations locales, des habitants,

de nombreux défenseurs du patrimoine, d'historiens de l'architecture est importante. En décembre dernier, une enquête publique a recueilli 87 % d'avis défavorables.

Même l'État (Mme Bachelot, ministre de la Culture, le Préfet de région et le Préfet des Hauts de Seine) s'y oppose et a demandé aux élus concernés de revoir leur copie.

Mme Bachelot a ainsi évoqué la possibilité de demander le classement de la cité-jardin au titre des sites patrimoniaux remarquables, ce qui permettrait d'en assurer la protection (toute modification serait soumise à autorisation préalable des services de l'État)

Au nom d'une prétendue mixité sociale, le Maire de la commune veut faire disparaître les 2/3 des logements sociaux actuels et les remplacer par des logements à accession à la propriété et des logements de grand standing.

Comme cela a été fait dans notre commune pour engager la démolition du quartier des Blagis, il évoque l'état « désastreux » des bâtiments et des logements. Outre que cette dégradation qui n'est pas si spectaculaire que cela comme en témoignent les habitants est de la responsabilité du bailleur social qui n'a respecté ses obligations de propriétaires, d'autres bailleurs, confrontés à des problèmes similaires, ont préféré réhabiliter que démolir. C'est notamment le cas des cités-jardins de Stains et du Pré Saint Gervais qui ont fait l'objet de réhabilitation lourde mais sans aucune destruction de bâtiment. Le projet de rénovation va entraîner une diminution importante du nombre de logements sociaux, dans un territoire où la demande est pourtant forte.

Dans ce contexte, le conseil Municipal de Fontenay aux Roses réuni en séance ordinaire le 4 février 2021 adopte le vœu suivant :

Exposé du vœu

Soucieux de préserver le patrimoine architectural et arboré remarquable de la Cité-Jardin, le Conseil Municipal de Fontenay aux Roses demande :

- À l'État, à Vallée Sud Grand Paris, à la ville de Chatenay-Malabry et à Hauts de Seine Habitat de mettre un terme définitif au projet de démolition actuelle prévue et d'engager un programme de rénovation lourde de cette cité sans démolition d'immeuble, ni disparition d'arbres centenaires et de préserver cet écoquartier ;
- À ses représentants au Conseil de Territoire de VSGP de s'opposer à ce projet qui y sera présenté le 10 février prochain."

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine) votent contre.]

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour].

11 - Vœu et motion relatifs à la précarisation et à l'isolement des étudiants et étudiantes, déposés par Pauline LE FUR

M. le Maire : « La parole est à Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire.

Considérant le contexte actuel composé d'une augmentation de la précarité étudiante (disparition des jobs étudiants, recours aux associations et mal logement), la création d'une situation d'isolement dégradante pour leur développement, leur vie personnelle et leurs conditions d'étude et enfin la naissance d'une réelle inquiétude quant à leur avenir universitaire et professionnel ;

Considérant, selon l'IPSOS, que 73 % des étudiants ont été affectés sur le plan psychologique ;

La Ville de Fontenay-aux-Roses demande au Gouvernement :

- De lutter contre l'isolement étudiant (augmentation de la jauge autorisée dans les universités, politique de vaccination) ;
- De renforcer la lutte contre leur précarité.

- De prendre en compte son alerte sur l'urgence de la mise en place d'un RSA jeunes ou d'une augmentation de la garantie jeunes, étendue aux étudiants ;
- De l'autoriser à ouvrir des lieux, notamment communaux, pour y organiser des tiers-lieux, ce qui leur permettrait de disposer de locaux où ils se retrouveraient dans le respect des règles sanitaires.

La Ville de Fontenay-aux-Roses s'engage elle-même auprès de ses jeunes en ouvrant un espace de co-étude dans le respect des gestes barrières, permettant aux étudiants de retrouver un espace de socialisation et de solidarité nécessaires à leur équilibre.

La Ville de Fontenay-aux-Roses renforce ses canaux de communication afin d'aider les étudiants à trouver l'aide dont ils ont besoin et apporte son soutien matériel et financier aux associations qui répondent à leurs attentes. »

M. le Maire : « Bien. Mme LE FUR, j'ai été chargé par l'équipe de vous faire part de notre position. Bien sûr, nous partageons complètement vos préoccupations concernant les étudiants, qui sont des préoccupations générales, consensuelles, universelles et, je crois, partagées par 63 millions de Français, bien évidemment.

Cela dit, nous avons un certain formalisme, dans ce Conseil municipal, que nous nous imposons, qui n'est pas réglementaire du tout : nous considérons que les Fontenaisiens nous ont élus pour nous occuper des affaires de leur ville et pas pour prendre des positions nationales, ni pour suggérer ou proposer des mesures qui sont de politique nationale ou qui viennent plus ou moins en critique, affirmée ou pas, contre le Gouvernement en place. Je ne crois pas que ce soit le mandat que nous avons. C'est vraiment un problème de fond, c'est-à-dire que notre mandat est de nous occuper de la ville. Bien sûr, nous nous occupons des deux résidences étudiantes que nous avons ; beaucoup de choses ont été faites, ces derniers mois et ces dernières semaines. Il y en a encore.

Là encore, je vous invite à vous rapprocher de Mme BULLETT et des élus qui ont en charge ce type d'actions pour déjà, savoir ce qui est fait aujourd'hui pour les étudiants de Fontenay. Je ne vais pas faire aujourd'hui le détail des mesures gouvernementales, aussi, qui ont été prises, qui ne sont quand même pas négligeables, avec les repas à 1 euro et un certain nombre d'aides qui, malgré tout, sont proposées.

Nous-mêmes, d'ailleurs, à la Ville de Fontenay – Dominique LAFON pourrait vous en parler, il suffit de le lui demander – nous envisageons de proposer des jobs aux étudiants, notamment pour les pauses méridiennes, de façon à leur permettre, pour ceux qui avaient par exemple des petits boulots leur permettant d'arrondir les fins de mois, de retrouver quelques ressources supplémentaires. Il est vrai que ce sont des ressources dont nous avons besoin, au moment t, dans la ville.

Vous voyez, plein de choses sont faites. Là encore, je vous invite de vous rapprocher de ce qui se fait dans la mairie, parce que j'ai l'impression de ne vous voir jamais autant qu'en Conseil municipal, Mme LE FUR. Vous évoquez des points qui témoignent parfois d'une distance avec la mairie qui est étonnante. Il y a des choses que, visiblement, tout le monde sait dans la mairie, qui n'ont jamais été portées à votre connaissance. Je vous invite à fréquenter plus la mairie et à venir nous voir. Nous serions très heureux de vous rencontrer, d'abord, et très heureux de partager avec vous un certain nombre de problématiques qui sont complexes. Je pense que plus on est de cerveaux, plus on est fort, comme nous pouvons le dire assez souvent. Nous ne refusons pas de travailler avec l'opposition, mais encore faut-il qu'elle franchisse la porte de la mairie.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous voterons donc contre, pour les raisons que j'ai indiquées et, encore une fois, si vous souhaitez que l'on fasse un groupe de travail pour agir pratiquement, réellement, concrètement pour les étudiants, et pas pour reprendre des programmes de partis politiques nationaux, ce qui à mon avis ne fait pas avancer le débat, vous êtes la bienvenue.

Je vous propose de passer au vote, mes chers collègues.

M. MERGY voulait intervenir, ainsi que Mme LE FUR. Je vous en prie, bien sûr. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire, de me donner la parole. Écoutez, j'ai bien noté votre invitation à venir en mairie, à venir rencontrer les gens, puisque l'on nous a pour le moment plutôt interdit de prendre des contacts, si ce n'est en passant par votre cabinet ; je note donc l'ouverture dont vous faites preuve. Jusqu'à présent, l'on pouvait plutôt dire qu'il y avait un canal unique pour transmettre nos questions, nos interrogations, pour demander des éléments, des précisions, qui était de passer par votre cabinet. »

M. le Maire : « Rencontrons-nous entre élus, déjà ! »

M. MERGY : « Pour l'instant, c'est un peu compliqué, vu le contexte sanitaire, mais nous aurons bien entendu le plaisir d'échanger avec vous et vos adjoints quand nous pourrons le faire. En tout cas, nous notons l'invitation, M. le Maire, et nous vous en remercions. »

M. le Maire : « Ce sera un plaisir partagé. Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Mon texte comportait deux parties, dont une motion... »

M. le Maire : « Alors, c'est une double motion : là aussi, si vous pouviez nous faire des trucs un peu plus clairs (...). Il y a les vœux et il y a les motions ; il n'y a pas de motion double, des vœux-motions et des motions-vœux. C'est très compliqué à gérer, dans une assemblée. Si vous pouviez avoir la gentillesse de faire un vœu, une motion, avec un sujet, même si c'est le même que le précédent, ce serait tellement plus simple.

Moi, je veux bien qu'on vote la motion pour dire qu'on est contre, mais ouvrir des espaces, cela dépend des autorisations que nous avons de le faire, donc de la réponse au vœu, d'une certaine façon. C'est un peu bizarre.

Cela dépend surtout de la situation sanitaire, il faut quand même bien le dire : aujourd'hui, on ferme les restaurants, ce n'est pas pour autoriser des gens à se réunir pour être moins seuls dans les facs. Accessoirement, s'agissant des moyens de communication, je n'ai rien contre le fait d'ouvrir de nouveaux canaux de communication mais je suis à peu près sûr que cela ferait l'objet d'un recours contentieux dans le cadre des élections départementales puisque c'est l'une des spécialités de votre équipe. Si nous ouvrons un nouveau moyen de communication, par définition, je suis à peu près certain que cela figurera dans un recours. C'est donc très compliqué.

Cela étant, nous œuvrons sur le terrain, nous continuons à le faire et je vous invite à nous rejoindre là-dessus.

Je vous propose de passer au vote.

Attendez, j'ai encore des demandes de prise de parole, de Mme BULLETT et de Mme COLLET. »

Mme BULLETT : « Je voudrais simplement revenir sur les propos de M. MERGY, quand il dit qu'on ne peut pas faire de groupe de travail : je propose justement qu'on le fasse. Nous en avons fait un qui s'est très bien passé avec Mme LE FUR et avec Mme GOUJA, si je ne m'abuse, sur les aides facultatives, et avec d'autres élus de la majorité et du personnel de la mairie. Nous avons très bien travaillé, en bonne intelligence, calmement ; nous avons échangé intelligemment. Personnellement, je suis tout à fait partante pour faire ce genre de choses. Le Conseil municipal n'est pas le lieu où nous devons faire cela, à mon avis. Mais nous pouvons le faire même en période de Covid, par visioconférence ; il n'y a pas de problème.

Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Mme COLLET a la parole. »

Mme COLLET : « Merci. Pour ma part, ce vœu m'a posé beaucoup de questions, je l'avoue, parce que sur le fond, comme M. le Maire l'a dit, on ne peut être que d'accord. On ne peut être que d'accord. Nous avons deux résidences étudiantes à Fontenay-aux-Roses : Olympe de Gouges, 273 logements ; Saint-Sauveur, 203 logements. En effet, nous avons des étudiants et nous ne pouvons être que sensibles à cette situation.

Mais il y a quelque chose, aussi, qui me dérange profondément : il n'y a pas que les juniors, il y a aussi les seniors, il y a aussi tous les travailleurs et l'ensemble des personnes isolées qui sont face à une crise très compliquée, qui est très lourde et qui pose un problème d'isolement social, psychologique pour tout le monde. Ce qui m'embête dans ce vœu, c'est que j'ai l'impression qu'il est formulé contre le gouvernement, alors que l'on est dans une optique, normalement, de solidarité, d'entraide.

Donc oui, aujourd'hui, il y a des choses à améliorer. Le Gouvernement a fait reposer beaucoup de choses et beaucoup de responsabilités sur les villes ; M. MACRON appelle régulièrement les Maires à faire des actions, à aider au quotidien. Fontenay-aux-Roses est très active, comme les 36 000 villes de France qui font leur maximum.

Je partage votre inquiétude, je partage complètement le fait qu'il ne faut pas laisser nos étudiants qui sont isolés, sont en souffrance, s'inquiètent pour leur avenir, y compris les apprentis qui ne peuvent pas réaliser leurs stages et risquent donc leur année de diplôme.

Mais ce vœu-là, ce n'est pas un vœu : ça aurait dû être des questions, sur les actions que l'on mène par exemple. Je n'aime pas le côté accusatoire contre le Gouvernement alors que, dans le fond, encore une fois, je partage à 100 % votre souci, votre inquiétude, qui ne s'étend pas qu'aux étudiants. »

M. le Maire : « M. ROUSSEL a demandé la parole. »

M. ROUSSEL : « Merci, M. le Maire. C'était simplement pour vous dire qu'aujourd'hui, nous avons eu la première réunion de la commission extra-municipale des fêtes, qui s'est fort bien passée, dans une très bonne humeur. Tout le monde a pu y participer et nous continuerons ; nous n'en aurons pas une seule par an mais plusieurs, et nous continuerons dans la bonne humeur. »

M. le Maire : « Merci pour cette touche d'optimisme dans le tableau mélancolique et noir que nous avons depuis quelques minutes. Je crois que Mme GALANTE-GUILLEMINOT voulait intervenir aussi ; ensuite, nous voterons, quand même. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Merci. Dans le même registre, exactement, que Philippe, je voudrais vous inviter pour faire du lien, pour changer les idées, pour se retrouver : il y a une très belle exposition à la médiathèque, qui s'appelle Science science-fiction, où sont exposées les œuvres d'un sculpteur fontenaisien, Olivier DUHEC, et d'un peintre, Manchu. Je dois dire que ces lieux de rencontre sont extrêmement précieux à l'heure actuelle. D'ailleurs, cette exposition est extrêmement visitée. Ce que je voulais vous dire, Mme LE FUR, c'est que je partage aussi toutes vos problématiques et votre questionnement, mais ouvrez-vous sur tout ce qui se fait dans la ville. En tant que bons élus, que ce soit de l'opposition ou de la majorité, portez toutes ces portes ouvertes, pour que dans cette période si difficile à vivre pour chacun de nous, qu'on soit jeune, adulte ou plus âgé, toutes les petites pistes, toutes les attentions qui sont mises en place par nos structures culturelles, nos équipements, notre personnel, par notre volonté d'élus, à tous, que l'on soit de l'opposition ou de la majorité, de faire du lien dans cette période. Saisissons-les ; informez-vous de tout ce qui se passe et qui peut apporter de la joie, du bonheur et du lien dans une période difficile. »

M. le Maire : « Merci, Muriel, pour ces paroles réconfortantes. Anne a demandé la parole, ensuite je pense que nous allons arrêter. »

Mme BULLETT : « Merci. Sans entrer dans les détails de tout ce que nous faisons et de tout ce que nos partenaires font, et dont nous reparlerons en groupe de travail, je voulais simplement dire à tout le monde – pas uniquement à l'opposition ou à Mme LE FUR – que si vous avez des gens en détresse, que ce soient des jeunes ou des moins jeunes, vous pouvez les orienter vers le CMS ou vers le CCAS. N'hésitez pas : nous sommes là pour ça et nous les aiderons. Surtout, ne laissez pas les gens seuls. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY, pour conclure. Je vous laisse la conclusion, M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je partage ce que vient de dire Muriel : l'exposition d'Olivier DUHEC à la médiathèque est remarquable, mais ce n'était pas l'objet de la question de Pauline LE FUR. Pauline LE FUR mettait en exergue les difficultés que rencontraient les étudiants, les problèmes de précarité. Effectivement, une partie de la réponse relève de l'État, vous l'avez dit, M. le Maire, mais une partie de la réponse relève aussi de la Commune. Nous dire qu'il y a des événements festifs, des événements culturels de grande qualité, à Fontenay, nous en sommes parfaitement d'accord ; pour autant, il y a des urgences, aujourd'hui, sociales. Merci, Anne BULLETT, d'avoir rappelé ce point en fin d'intervention. Nous ne manquerons pas de vous saisir sur les difficultés que rencontrent nos concitoyens. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Le vœu est donc rejeté pour les raisons que nous avons mentionnées.

"Considérant le contexte actuel composé d'une augmentation de la précarité étudiante (disparition des jobs étudiants, recours aux associations et mal logement) ; la création d'une situation d'isolement dégradante pour leur développement, leur vie personnelle et leurs conditions d'étude et enfin la naissance d'une réelle inquiétude quant à leur avenir universitaire et professionnel ;

Considérant, selon l'IPSOS, que 73 % des étudiant.e.s ont été affectés sur le plan psychologique

Vœu

La ville de Fontenay-aux-Roses demande au gouvernement :

- *de lutter contre l'isolement étudiant (augmentation de la jauge autorisée dans les universités, politique de vaccination).*
- *de renforcer la lutte contre leur précarité.*

- de l'alerter sur l'urgence de la mise en place d'un RSA jeunes ou d'une augmentation de la garantie jeunes, étendue aux étudiants.
- d'autoriser les collectivités locales à ouvrir des lieux, notamment communaux, pour y organiser des tiers-lieux, ce qui leur permettrait de disposer de locaux où ils se retrouveraient dans le respect des règles sanitaires."

Vœu rejeté à majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine) votent contre.]

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

"Motion

La ville de Fontenay-aux-Roses s'engage elle-même auprès de ses jeunes en ouvrant un espace de co-étude dans le respect des gestes barrières, permettant aux étudiant.e.s de retrouver un espace de socialisation et de solidarité nécessaires à leur équilibre.

La ville de Fontenay-aux-Roses renforce ses canaux de communication afin d'aider les étudiants à trouver l'aide dont ils ont besoin et apporte son soutien matériel et financier aux associations qui répondent à leurs attentes."

Motion non soumise au vote

M. le Maire : « Je crois que nous avons clôturé, à 22 h 00, ce qui est presque une performance. Je tiens à vous remercier pour la qualité des débats.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 4 mars et comprendra notamment le débat d'orientations budgétaires. Rendez-vous le 4 mars. Merci à tous et bonne fin de soirée.

Merci à vous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le **12 MARS 2021**



**Le Maire
Conseiller Départemental**

(Signature)
Laurent VASTEL

POUR INFORMATION
Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie